

Rapport financier  
et Etats financiers condensés  
non audités du 1<sup>er</sup> trimestre  
clos le 31 mars 2017

**11 MAI  
2017**

**vivendi**

**VIVENDI**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 080 198 499,00 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

<b>CHIFFRES CLES CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....</b>	<b>4</b>
<b>I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2017 .....</b>	<b>6</b>
<b>1 ANALYSE DES RESULTATS DU GROUPE ET DES METIERS .....</b>	<b>6</b>
1.1 COMPTE DE RESULTAT .....	7
1.2 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT .....	7
1.3 ANALYSE DES RESULTATS OPERATIONNELS .....	11
<b>2 TRESORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>15</b>
2.1 POSITION NETTE DE TRESORERIE ET PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS.....	15
2.2 EVOLUTION DE LA POSITION NETTE DE TRESORERIE .....	16
2.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS .....	17
2.4 ANALYSE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT.....	18
<b>3 PERSPECTIVES .....</b>	<b>19</b>
<b>4 DECLARATIONS PROSPECTIVES.....</b>	<b>19</b>
<b>II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES .....</b>	<b>20</b>
1 CHIFFRE D'AFFAIRES, ROC ET EBITA TRIMESTRIELS PAR METIER .....	20
<b>III - ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2017 .....</b>	<b>22</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONDENSE .....</b>	<b>22</b>
<b>TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE .....</b>	<b>23</b>
<b>BILAN CONDENSE.....</b>	<b>24</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES .....</b>	<b>25</b>
<b>TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES.....</b>	<b>29</b>
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	29
NOTE 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS .....	30
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE .....	31
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT.....	33
NOTE 5 IMPOT .....	33
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION.....	34
NOTE 7 TITRES DE PARTICIPATION MIS EN EQUIVALENCE .....	34
NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS .....	36
NOTE 9 TRESORERIE DISPONIBLE.....	37
NOTE 10 CAPITAUX PROPRES .....	37
NOTE 11 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.....	38
NOTE 12 PARTIES LIEES.....	39
NOTE 13 ENGAGEMENTS.....	40
NOTE 14 LITIGES .....	40
NOTE 15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	44
NOTE 16 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE .....	45

# Chiffres clés consolidés des cinq derniers exercices

## Notes préliminaires :

Vivendi a procédé à des changements de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : une description détaillée de ces changements de présentation et les réconciliations avec les éléments publiés antérieurement se trouvent respectivement en note 1 et note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017.

Vivendi a déconsolidé GVT, SFR, le groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard respectivement à compter du 28 mai 2015, du 27 novembre 2014, du 14 mai 2014 et du 11 octobre 2013, dates de leur cession effective par Vivendi. En application de la norme IFRS 5, ces métiers sont présentés comme des activités cédées ou en cours de cession pour les périodes concernées dans le tableau des chiffres clés consolidés infra pour les données issues des comptes de résultat et des tableaux de flux de trésorerie.

	1er trimestres clos le 31 mars (non audité)		Exercices clos le 31 décembre			
	2017	2016	2016	2015	2014	2013
<b>Données consolidées</b>						
Chiffre d'affaires	2 663	2 491	10 819	10 762	10 089	10 252
Résultat opérationnel courant (ROC) (a)	153	228	853	1 061	1 108	1 131
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	149	213	724	942	999	955
Résultat opérationnel (EBIT)	185	385	887	521	545	578
Résultat net, part du groupe	101	862	1 256	1 932	4 744	1 967
Dont résultat net des activités poursuivies, part du groupe	101	863	1 236	699	(290)	43
Résultat net ajusté (ANI) (a)	155	99	755	697	626	454
Position nette de trésorerie/(Endettement financier net) (a)	473	4 810	1 068	6 422	4 637	(11 097)
Capitaux propres	19 504	19 954	19 612	21 086	22 988	19 030
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	19 262	19 710	19 383	20 854	22 606	17 457
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	(169)	90	729	892	843	894
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) (a)	(217)	(32)	341	(69)	421	503
Investissements financiers	(189)	(1 253)	(4 084)	(3 927)	(1 244)	(107)
Désinvestissements financiers	74	1 873	1 971	9 013	17 807	3 471
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	na (b)	1 318 (c)	2 588 (c)	2 727 (d)	1 348 (e)	1 325
Acquisitions/(cessions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	203	1 129	1 623	492	32	-
<b>Données par action</b>						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 255,6	1 304,2	1 272,6	1 361,5	1 345,8	1 330,6
Résultat net, part du groupe par action	0,08	0,66	0,99	1,42	3,52	1,48
Résultat net ajusté par action	0,12	0,08	0,59	0,51	0,46	0,34
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 247,7	1 281,5	1 259,5	1 342,3	1 351,6	1 339,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	15,44	15,38	15,39	15,54	16,73	13,03
<b>Dividendes versés par action</b>	<b>na (b)</b>	<b>1,00 (c)</b>	<b>2,00 (c)</b>	<b>2,00 (d)</b>	<b>1,00 (e)</b>	<b>1,00</b>

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

na : non applicable.

- Le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), la position nette de trésorerie (ou l'endettement financier net), les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Le 25 avril 2017, l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi a approuvé le versement au titre de l'exercice 2016 d'un dividende ordinaire de 0,40 euro par action, représentant un montant de 499 millions d'euros, mis en paiement le 4 mai 2017 (après détachement du coupon le 2 mai 2017).

- c. Le 21 avril 2016, l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi a approuvé le versement au titre de l'exercice 2015 d'un dividende ordinaire de 3 euros par action, soit un dividende total distribué au titre de l'exercice 2015 de 3 951 millions d'euros. Dans ce montant, 2 588 millions d'euros ont été versés en 2016 : 1 318 millions d'euros correspondant au deuxième acompte sur dividende de 1 euro par action ont été versés le 3 février 2016 et 1 270 millions d'euros correspondant au solde de 1 euro par action ont été versés le 28 avril 2016.
- d. Au cours de l'exercice 2015, Vivendi a versé le dividende au titre de l'exercice 2014 (1 euro par action, soit 1 363 millions d'euros) et un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 (1 euro par action, soit 1 364 millions d'euros).
- e. Le 30 juin 2014, Vivendi SA a versé à ses actionnaires à titre ordinaire 1 euro par action, prélevé sur les primes d'émission, ayant la nature d'un remboursement d'apport.

# I- Rapport financier pour le premier trimestre 2017

## Notes préliminaires :

Le 9 mai 2017, le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2017 ont été arrêtés par le Directoire. Après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 10 mai 2017, le Conseil de surveillance du 11 mai 2017 a examiné le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2017, tels qu'arrêtés par le Directoire du 9 mai 2017.

Le rapport financier pour le premier trimestre 2017 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 mars 2017 (« Document de référence 2016 », pages 185 et suivantes).

Pour une description détaillée des événements significatifs intervenus au premier trimestre 2017 ainsi que des événements postérieurs à la clôture, se reporter respectivement aux notes 2 et 15 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017.

## 1 Analyse des résultats du groupe et des métiers

### Notes préliminaires :

#### Changements de présentation du compte de résultat consolidé

Vivendi a procédé à des changements de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : une description détaillée de ces changements de présentation et les réconciliations avec les éléments publiés antérieurement se trouvent respectivement en note 1 et note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017.

#### Mesures à caractère non strictement comptable

Le « résultat opérationnel courant » (ROC), le « résultat opérationnel ajusté » (EBITA) et le « résultat net ajusté », mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme des informations complémentaires, qui ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières du groupe à caractère strictement comptable telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

La Direction de Vivendi utilise le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat net ajusté dans un but informatif, de gestion et de planification car ils permettent d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers. Selon la définition de Vivendi :

- la différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence ainsi que les impacts liés aux opérations avec les actionnaires ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant l'incidence des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions et de certains éléments non récurrents en raison de leur caractère inhabituel et particulièrement significatif ;
- le résultat net ajusté comprend les éléments suivants : le résultat opérationnel ajusté, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence, le coût du financement (correspondant aux charges d'intérêts sur les emprunts nettes des produits d'intérêts de la trésorerie), les produits perçus des investissements financiers (comprenant les dividendes et les intérêts reçus des participations non consolidées) ainsi que les impôts et les intérêts minoritaires relatifs à ces éléments. Il n'intègre pas les éléments suivants : les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et aux sociétés mises en équivalence, ainsi que les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les autres charges et produits financiers, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession, l'impôt sur les résultats et les intérêts minoritaires relatifs à ces éléments, ainsi que certains éléments d'impôt non récurrents (en particulier, la variation des actifs d'impôt différé liés aux régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé ainsi que le retournement des passifs d'impôt afférents à des risques éteints sur la période).

En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer les mesures à caractère non strictement comptable de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

## 1.1 Compte de résultat

	1er trimestres clos le 31 mars		% de variation
	2017	2016	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 663</b>	<b>2 491</b>	<b>+ 6,9%</b>
Coût des ventes	(1 692)	(1 510)	
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(818)	(753)	
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)*</b>	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>-32,8%</b>
Charges de restructuration	(4)	(21)	
Autres charges et produits opérationnels	-	6	
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)*</b>	<b>149</b>	<b>213</b>	<b>-29,9%</b>
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(25)	(55)	
Reprises de provision au titre des litiges securities class action et Liberty Media aux États-Unis	27	240	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	34	(13)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)</b>	<b>185</b>	<b>385</b>	<b>- 52,0%</b>
Coût du financement	(15)	(8)	
Produits perçus des investissements financiers	2	1	
Autres charges et produits financiers	(6)	563	
	<b>(19)</b>	<b>556</b>	
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>166</b>	<b>941</b>	<b>- 82,4%</b>
Impôt sur les résultats	(58)	(65)	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>108</b>	<b>876</b>	<b>- 87,7%</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	(1)	
<b>Résultat net</b>	<b>108</b>	<b>875</b>	<b>- 87,6%</b>
Intérêts minoritaires	(7)	(13)	
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>101</b>	<b>862</b>	<b>- 88,3%</b>
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,08	0,66	
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,08	0,66	
<b>Résultat net ajusté*</b>	<b>155</b>	<b>99</b>	<b>+ 57,2%</b>
Résultat net ajusté par action (en euros)*	0,12	0,08	
Résultat net ajusté dilué par action (en euros)*	0,12	0,08	

Données en millions d'euros, sauf données par action.

\* : mesures à caractère non strictement comptable.

## 1.2 Analyse du compte de résultat

### 1.2.1 Résultat opérationnel

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'élève à 2 663 millions d'euros, contre 2 491 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, soit une augmentation de 172 millions d'euros (+6,9 %). A taux de change et périmètre constants<sup>1</sup>, le chiffre d'affaires augmente de 3,4 %.

**Le résultat opérationnel courant (ROC)** s'élève à 153 millions d'euros, contre 228 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en retrait de 75 millions d'euros (-32,8 %). À taux de change et périmètre constants, le résultat opérationnel courant diminue de 85 millions d'euros (-37,2 %) ; la progression d'Universal Music Group (+34 millions d'euros) est plus que compensée par le recul de Groupe Canal+ (-115 millions d'euros).

**Le résultat opérationnel ajusté (EBITA)** s'élève à 149 millions d'euros, contre 213 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en retrait de 64 millions d'euros (-29,9 %). À taux de change et périmètre constants, le résultat opérationnel ajusté diminue de 72 millions d'euros (-34,0 %). Cette baisse reflète essentiellement l'évolution défavorable du résultat opérationnel courant (ROC). Par ailleurs, le résultat opérationnel ajusté comprend :

<sup>1</sup> Le périmètre constant permet de retraiter les impacts des acquisitions de Thema America par Groupe Canal+ (7 avril 2016), Gameloft (29 juin 2016) et Paddington au sein de Vivendi Village (30 juin 2016).

- **les charges de restructuration** qui s'élèvent à 4 millions d'euros, contre 21 millions d'euros sur le premier trimestre 2016 et sont principalement supportées par Universal Music Group ;
- **les autres charges et produits opérationnels** exclus du résultat opérationnel courant (ROC) qui représentent un solde net nul, contre un produit net de 6 millions d'euros sur le premier trimestre 2016.

**Le résultat opérationnel (EBIT)** s'élève à 185 millions d'euros, contre 385 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en recul de 200 millions d'euros (-52,0 %), du fait des éléments suivants :

- **la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence** est un produit de 34 millions d'euros, contre une charge de 13 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Ce montant comprend essentiellement la quote-part de résultat net en provenance de Telecom Italia calculée sur la base des informations financières publiées par Telecom Italia<sup>2</sup> ; elle représente un profit de 32 millions d'euros sur le premier trimestre 2017 (correspondant au quatrième trimestre de l'exercice 2016 compte tenu du décalage d'un trimestre ; se reporter à la note 7 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre 2017), contre une perte de 11 millions d'euros sur le premier trimestre 2016 (correspondant à la période du 15 décembre au 31 décembre 2015). Sur le premier trimestre 2017, ce montant comprend l'amortissement des actifs incorporels liés à l'allocation du prix d'acquisition de Telecom Italia (-15 millions d'euros exclus du résultat net ajusté) ;
- **la reprise de provision** au titre du litige *securities class action* aux États-Unis représente un produit net de 27 millions d'euros sur le premier trimestre 2017. Le 6 avril 2017, Vivendi a annoncé avoir conclu un accord transactionnel portant sur les dernières demandes de certains plaignants pour un montant de 26 millions de dollars, mettant fin à ce litige pour un montant global de 78 millions de dollars, en ce compris les jugements déjà rendus (se reporter à la note 14 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre 2017).  
Sur le premier trimestre 2016, la reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux États-Unis représentait un produit net de 240 millions d'euros. Pour mémoire, le 23 février 2016, Vivendi a conclu un accord transactionnel avec Liberty Media et a versé 775 millions de dollars (705 millions d'euros) pour mettre fin à ce litige ;
- **les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises** s'élèvent à 25 millions d'euros, contre 55 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, soit une diminution de 30 millions d'euros liée au changement d'estimation de la durée d'amortissement des droits et catalogues musicaux d'Universal Music Group qui a été portée de 15 à 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre 2017).

## 1.2.2 Résultat financier

**Le coût du financement** s'élève à 15 millions d'euros, contre 8 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, soit une augmentation de 7 millions d'euros. Dans ce montant :

- les intérêts sur emprunts s'élèvent à 20 millions d'euros, contre 14 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Cette évolution reflète l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 3,9 milliards d'euros (contre 2,1 milliards d'euros sur le premier trimestre 2016) liée à l'émission de nouveaux emprunts obligataires en mai et novembre 2016 pour un montant total de 2,1 milliards d'euros, compensée par la diminution du taux moyen des emprunts à 2,04 % (contre 2,55 % sur le premier trimestre 2016) ;
- les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 5 millions d'euros, contre 6 millions d'euros sur le premier trimestre 2016.

**Les autres charges et produits financiers** sont une charge nette de 6 millions d'euros, contre un produit net de 563 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Sur le premier trimestre 2016, ils comprenaient essentiellement la plus-value nette réalisée lors de la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (576 millions d'euros, avant impôts).

## 1.2.3 Impôt

**L'impôt** est une charge nette de 58 millions d'euros, contre une charge nette de 65 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, soit une amélioration de 7 millions d'euros, notamment liée à l'évolution favorable de 47 millions d'euros des éléments non récurrents, qui comprend essentiellement un impact positif de 10 millions d'euros sur le premier trimestre 2017 chez Universal Music Group au Royaume-Uni et l'impact négatif de 41 millions d'euros sur le premier trimestre 2016 afférent à la reprise de la provision au titre du litige Liberty Media. Par ailleurs, l'impôt comprend la variation défavorable de 38 millions d'euros de l'économie d'impôt liée au régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de 27 millions d'euros sur le premier trimestre 2017, contre un produit de 11 millions d'euros sur le premier trimestre 2016.

<sup>2</sup> Respectivement le 23 mars 2017 (résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016) et le 17 mars 2016 (résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015).

L'impôt dans le résultat net ajusté est une charge nette de 21 millions d'euros, contre une charge nette de 78 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 15,5 % sur le premier trimestre 2017, contre 38,0 % sur le premier trimestre 2016. Hors les impacts non récurrents de l'impôt consolidé, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établirait à 22,9 % sur le premier trimestre 2017, contre 20,2 % sur le premier trimestre 2016.

#### 1.2.4 Intérêts minoritaires

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 7 millions d'euros, contre 13 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Ils correspondent essentiellement aux intérêts minoritaires de Canal+ Overseas, nc+ en Pologne et VTV au Vietnam.

#### 1.2.5 Résultat net, part du groupe

Au premier trimestre 2017, le résultat net, part du groupe est un bénéfice de 101 millions d'euros (0,08 euro par action), contre 862 millions d'euros sur la même période en 2016 (0,66 euro par action), en diminution de 761 millions d'euros (-88,3 %). Outre l'évolution défavorable du résultat opérationnel (EBIT), cette baisse est essentiellement liée à l'évolution des autres charges et produits financiers (-569 millions d'euros) qui comprenaient, sur le premier trimestre 2016, la plus-value nette réalisée lors de la cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard en janvier 2016 (576 millions d'euros, avant impôts).

#### 1.2.6 Résultat net ajusté

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		% de variation
	2017	2016	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 663</b>	<b>2 491</b>	<b>+ 6,9%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>- 32,8%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>149</b>	<b>213</b>	<b>- 29,9%</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	49	(13)	
Coût du financement	(15)	(8)	
Produits perçus des investissements financiers	2	1	
Résultat des activités avant impôt ajusté	185	193	
Impôt sur les résultats	(21)	(78)	
Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires	164	115	
Intérêts minoritaires	(9)	(16)	
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>155</b>	<b>99</b>	<b>+ 57,2%</b>

Au premier trimestre 2017, le résultat net ajusté est un bénéfice de 155 millions d'euros (0,12 euro par action), contre 99 millions d'euros sur la même période en 2016 (0,08 euro par action), soit une augmentation de 56 millions d'euros (+57,2 %). L'évolution du résultat opérationnel ajusté (EBITA) (-64 millions d'euros) et l'augmentation du coût du financement (-7 millions d'euros) sont compensées par la progression de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence (+62 millions d'euros, essentiellement la contribution de Telecom Italia +58 millions d'euros), la baisse des impôts (+57 millions d'euros) et la diminution des intérêts minoritaires (+7 millions d'euros).

#### Réconciliation du Résultat net, part du groupe au Résultat net ajusté

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars	
	2017	2016
<b>Résultat net, part du groupe (a)</b>	<b>101</b>	<b>862</b>
<i>Ajustements</i>		
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	25	55
Amortissement des actifs incorporels liés aux sociétés mises en équivalence	15	-
Reprises de provision au titre des litiges securities class action et Liberty Media aux États-Unis (a)	(27)	(240)
Autres charges et produits financiers	6	(563)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession (a)	-	1
Impôt sur les ajustements	37	(13)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(2)	(3)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>155</b>	<b>99</b>

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

**Résultat net ajusté par action**

	1er trimestres clos le 31 mars			
	2017		2016	
	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat net ajusté (en millions d'euros)</b>	155	155	99	99
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>				
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (a)	1 255,6	1 255,6	1 304,2	1 304,2
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	3,0	-	3,0
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 255,6	1 258,6	1 304,2	1 307,2
<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>

- a. Net du nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle (31,6 millions de titres pour le premier trimestre 2017, contre 64,3 millions pour la même période en 2016).

## 1.3 Analyse des résultats opérationnels

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars				
	2017	2016	% de variation	% de variation à taux de change constants	% de variation à taux de change et périmètre constants (a)
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Universal Music Group	1 284	1 119	+14,8%	+12,7%	+12,7%
Groupe Canal+	1 278	1 328	-3,8%	-3,4%	-3,5%
Gameloft	68	-	na	na	na
Vivendi Village	26	25	+3,6%	+6,3%	+3,6%
Nouvelles Initiatives	10	30			
Eliminations des opérations intersegment	(3)	(11)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 663</b>	<b>2 491</b>	<b>+6,9%</b>	<b>+6,2%</b>	<b>+3,4%</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>					
Universal Music Group	141	102	+37,6%	+33,1%	+33,1%
Groupe Canal+	51	164	-69,0%	-70,4%	-70,2%
Gameloft	4	-	na	na	na
Vivendi Village	(4)	(4)			
Nouvelles Initiatives	(16)	(9)			
Corporate	(23)	(25)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>-32,8%</b>	<b>-36,3%</b>	<b>-37,2%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>					
Universal Music Group	134	79	+71,3%	+65,7%	+65,7%
Groupe Canal+	57	169	-66,3%	-67,7%	-67,5%
Gameloft	3	-	na	na	na
Vivendi Village	(4)	-			
Nouvelles Initiatives	(16)	(10)			
Corporate	(25)	(25)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>149</b>	<b>213</b>	<b>-29,9%</b>	<b>-33,6%</b>	<b>-34,0%</b>

na : non applicable.

a. Le périmètre constant permet de retraiter les impacts des acquisitions suivantes :

- Thema America par Groupe Canal+ (7 avril 2016) ;
- Gameloft (29 juin 2016) ;
- Paddington au sein de Vivendi Village (30 juin 2016).

### 1.3.1 Universal Music Group (UMG)

#### Forte progression des résultats, part croissante de l'abonnement et du streaming dans le chiffre d'affaires

La musique, première activité de Vivendi avec Universal Music Group (UMG), a amélioré en 2016 son retour à la croissance amorcé l'année précédente. En 2016, l'industrie de la musique enregistrée dans son ensemble a progressé de 5,9 % selon les chiffres de l'IFPI, et cela sur neuf de ses dix principaux marchés.

Pour UMG, le premier trimestre 2017 constitue le sixième trimestre consécutif de croissance de son chiffre d'affaires dans la musique enregistrée à taux de change constant, portée essentiellement par les revenus des abonnements et du streaming qui, en progression de 49,0 %, représente aujourd'hui 46 % du chiffre d'affaires de la musique enregistrée.

La croissance durable des abonnements et du streaming repose sur un marché de la distribution numérique sain et compétitif. UMG a été la première major à avoir annoncé un nouvel accord stratégique de licence avec Spotify le 4 avril dernier. Cet accord permet notamment une plus grande flexibilité lors de la sortie de nouveaux albums et la mise en place de campagnes de marketing innovantes sur la plus importante plateforme de streaming dans le monde. Dans le même temps, UMG veille à octroyer des licences et à soutenir le développement des

services par abonnement dans les pays émergents, en partenariat avec des acteurs tant mondiaux que nationaux. Plus de 400 accords de licence numérique ont été conclus à ce jour dans le monde.

Dans ce contexte, il convient de corriger la distorsion de marché entre, d'une part l'immense consommation de musique sur des plateformes dont les contenus sont générés par les utilisateurs et, d'autre part, les faibles revenus rétrocédés à ceux qui créent et investissent dans la musique. La Commission européenne a reconnu l'existence d'une telle distorsion. Les solutions qu'elle préconise doivent à présent être examinées par le Parlement et le Conseil européens. Un cadre légal approprié en la matière devrait cependant être établi partout dans le monde.

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'établit à 1 284 millions d'euros, en hausse de 12,7 % à taux de change et périmètre constants par rapport au premier trimestre 2016 (+14,8 % en données réelles).

Le chiffre d'affaires de la musique enregistrée progresse de 12,2 % à taux de change et périmètre constants grâce à la croissance des revenus liés aux abonnements et au streaming (+49,0 %), qui compense largement la baisse continue des ventes de téléchargements numériques et physiques.

Le chiffre d'affaires de l'édition musicale augmente de 14,0 % à taux de change et périmètre constants, également porté par la croissance des revenus liés aux abonnements et au streaming, ainsi que ceux liés à certains droits d'auteur (*synchronization*). Le chiffre d'affaires du merchandising et des autres activités progresse de 13,3 % à taux de change constants, notamment grâce à des ventes plus importantes.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée du premier trimestre 2017 figurent les titres de The Weeknd, le nouvel album de Drake et la bande originale de *La La Land, Cinquante nuances plus sombres* et du film de Disney *Vaiana, la légende du bout du monde*.

Le résultat opérationnel courant (ROC) d'UMG s'élève à 141 millions d'euros, en hausse de 33,1 % à taux de change constants par rapport au premier trimestre 2016 (+37,6 % en données réelles) porté par la croissance du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'établit à 134 millions d'euros, en progression de 65,7 % à taux de change constants par rapport au premier trimestre 2016 (+71,3 % en données réelles). L'EBITA intègre la baisse des charges de restructuration par rapport au premier trimestre 2016.

### 1.3.2 Groupe Canal+

#### **Redressement de la France prévu pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année, poursuite du développement à l'international**

Le plan de transformation des activités de télévision payante en France mis en place en 2016 commence à porter ses fruits. Il comprend notamment la refonte de la politique commerciale en novembre dernier avec des offres plus modulaires (packs thématiques en option autour de la chaîne Canal+) et plus souples (avec et sans engagement; contrats à 24 mois), les accords de distribution conclus avec Orange et Free, et le plan de réduction de 300 millions d'euros à l'horizon 2018 (dont 110 millions d'euros réalisés en 2016).

Les premiers effets positifs des nouvelles offres ont été observés en mars 2017 quand, pour la première fois depuis de nombreux trimestres, le nombre de nouveaux abonnements aux chaînes payantes a compensé celui des désabonnements. Leur impact sur le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ devrait être tangible au second semestre 2017, avec un inversement de la tendance baissière constatée depuis 2012.

Groupe Canal+ poursuit l'accélération de son développement à l'international, en particulier en Afrique. Cela passe tout à la fois par la sécurisation de certains droits clés (à l'instar récemment des droits de la Coupe du monde de football 2018 pour la diffusion payante en Afrique) et par des investissements dans les moyens de diffusion de l'offre qui a été largement étoffée ces dernières années.

Le développement international passe également par la production et la distribution de contenus originaux. La Création Originale emblématique de Canal+, *Versailles*, a ainsi été commercialisée dans plus de 100 territoires quand *Jour Polaire* et *Baron Noir* se vendaient dans 80 pays. Le catalogue de Studiocanal, fort de 6 500 titres dont plusieurs ont fait l'objet d'une remasterisation récente, est également valorisé à l'international. Studiocanal a ainsi passé récemment au Japon une vingtaine d'accords avec des distributeurs locaux autour notamment des films d'Alain Delon. Une sortie mondiale d'une nouvelle version 3D de *Terminator 2* est prévue au second semestre.

Par ailleurs, début mai, Groupe Canal+, déjà partenaire de la Formule 1 depuis 2013, a sécurisé l'intégralité des droits de diffusion de la Formule 1, la Formule 2 et du GP3 pour les saisons 2018, 2019 et 2020.

Groupe Canal+ et CBS Corporation ont également signé un contrat exclusif de licence et de marque pour Showtime en France. Le contrat comprend au moins 10 séries actuelles ou futur, notamment le nouveau *Twin Peaks*, la série culte de David Lynch.

La tendance négative du résultat opérationnel ajusté (EBITA) enregistrée au premier trimestre par Groupe Canal+ devrait s'inverser au second semestre 2017, avec une évolution positive par rapport au second semestre de 2016. Pour l'ensemble de l'année 2017, Groupe Canal+ considère que l'EBITA devrait s'élever à environ 350 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 1 278 millions d'euros, en baisse de 3,8 % par rapport au premier trimestre 2016.

Le chiffre d'affaires des activités de télévision payante en France métropolitaine recule de 7,8 % par rapport au premier trimestre 2016. Cette évolution reflète la réduction des plages en clair sur la chaîne Canal+ et la décroissance du portefeuille d'abonnés individuels (en recul de 401 000 sur un an à 5,145 millions d'abonnés), malgré une amélioration sensible des performances commerciales à la suite du lancement des nouvelles offres Canal en novembre dernier.

Le chiffre d'affaires des activités de télévision payante à l'international affiche une croissance de 8,0 % par rapport au premier trimestre 2016, grâce à la forte progression du parc d'abonnés, particulièrement en Afrique où la hausse s'élève à 649 000 sur un an.

Fin mars 2017, le portefeuille global d'abonnés de Groupe Canal+ s'établit ainsi à 14,7 millions, en progression de 3,2 millions sur un an, dont 2,9 millions de clients Orange et Free issus des accords de distribution noués avec ces opérateurs fin 2016.

Le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes gratuites en France métropolitaine baisse légèrement sur un an, malgré une hausse des revenus de C8 liée à une attractivité plus forte de la chaîne qui confirme sa place de leader de la TNT et cinquième chaîne nationale.

Le chiffre d'affaires de Studiocanal s'établit à 95 millions d'euros, en recul de 10,1 % par rapport au premier trimestre 2016 en raison de ventes vidéo en baisse qui ne sont que partiellement compensées par les bons résultats en salles de *Sahara* et d'*Alibi.com*, plus important succès de Studiocanal en France de ces 10 dernières années avec 3,5 millions d'entrées.

Le résultat opérationnel courant (ROC) de Groupe Canal+ s'établit à 51 millions d'euros, contre 164 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'élève à 57 millions d'euros, contre 169 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Cet écart s'explique principalement par une baisse du chiffre d'affaires de la télévision payante en France métropolitaine et une hausse des coûts de distribution chez Studiocanal liée à un plus grand nombre de sorties en salles sur la période.

### 1.3.3 Gameloft

#### Deuxième meilleur trimestre de son histoire

Pour mémoire, Vivendi consolide Gameloft par intégration globale depuis le 29 juin 2016.

Le chiffre d'affaires de Gameloft s'établit à 68 millions d'euros sur le premier trimestre 2017, deuxième meilleur trimestre de son histoire. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit : 32 % pour la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique), 29 % en Amérique du Nord, 27 % en Asie Pacifique et 12 % en Amérique Latine.

Gameloft bénéficie notamment de la très bonne performance de son *back catalogue*, grâce aux changements mis en œuvre depuis plusieurs mois dans les équipes en charge des mises à jour des jeux et grâce à une plus grande efficacité de la politique d'acquisition client. Des jeux phares tels que *Dragon Mania Legends*, *Disney Magic Kingdoms*, *March of Empires*, *Modern Combat 5*, *Sniper Fury*, en plus de *Asphalt Airborne* ont vu leurs ventes quotidiennes sensiblement augmenter au premier trimestre 2017. Le jeu *Asphalt Airborne* a dépassé le seuil des 300 millions de téléchargements, devenant un des jeux les plus téléchargés de l'histoire du jeu vidéo sur téléphone mobile.

Gameloft a commercialisé deux nouveaux jeux sur smartphones en mars 2017 : *Gangstar New Orleans* et *N.O.V.A. Legacy* qui totalisent respectivement plus de 7 millions et 12 millions de téléchargements à ce jour. Sur le premier trimestre 2017, près des deux tiers des ventes de Gameloft ont été réalisées avec ses propres franchises et marques de jeux.

Le chiffre d'affaires publicitaire de Gameloft progresse pour atteindre 8 millions d'euros, soit 11,8 % du chiffre d'affaires total au premier trimestre 2017.

La croissance du chiffre d'affaires et un strict suivi des coûts permettent à Gameloft d'atteindre un résultat opérationnel courant (ROC) de 4 millions d'euros au premier trimestre 2017. Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Gameloft s'établit à 3 millions d'euros au premier trimestre 2017.

Au premier trimestre 2017, le nombre de joueurs quotidien (DAU) de Gameloft a atteint en moyenne 16 millions et le nombre de joueurs mensuel (MAU) 138 millions. Il s'agit de niveaux légèrement supérieurs aux DAU et MAU du quatrième trimestre 2016.

### 1.3.4 Vivendi Village

Le chiffre d'affaires de Vivendi Village s'élève à 26 millions d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport au premier trimestre 2016 (+6,3 % à taux de change constant et +3,6 % à taux de change et périmètre constants). Sur la même période, Vivendi Village enregistre une perte opérationnelle courante (ROC) de 4 millions d'euros, stable comparé au premier trimestre 2016. Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) est une perte de 4 millions d'euros.

Les activités de Vivendi Ticketing (billetterie), avec un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros au premier trimestre 2017 (+18,5 % à taux de change et périmètre constants), se sont particulièrement distinguées améliorant très fortement leur résultat opérationnel courant (ROC).

MyBestPro (plateformes digitales de mise en relation entre particuliers et professionnels) enregistre une hausse de 10 % de son chiffre d'affaires et le maintien de son niveau de résultat opérationnel courant (ROC) au premier trimestre 2017.

Quatre salles CanalOlympia supplémentaires ont été ouvertes au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée et au Niger au premier trimestre 2017. Une cinquième salle sera ouverte le 11 mai 2017 au Sénégal.

### 1.3.5 Nouvelles Initiatives

La vocation du segment d'activités « Nouvelles Initiatives » est de regrouper les projets du groupe en phase de lancement ou de développement, notamment Dailymotion, Vivendi Content et GVA (Group Vivendi Africa).

Nouvelles Initiatives enregistre un chiffre d'affaires et une perte opérationnelle courante (ROC) de respectivement 10 millions d'euros et 16 millions d'euros.

Dailymotion a engagé en 2016 un important plan de relance. Dailymotion entend en effet proposer à ses utilisateurs une nouvelle expérience permettant de mieux découvrir et consommer des vidéos, y compris en *live*, directement en lien avec les centres d'intérêt et les envies de chacun. Dailymotion s'appuiera pour cela sur les contenus issus de centaines de partenariats noués dans le monde entier avec différents contributeurs de premier plan (éditeurs, groupes média, etc.).

Cette nouvelle expérience se concrétisera en juin 2017 avec le lancement mondial d'une interface utilisateur entièrement revisitée sur l'ensemble des écrans, en particulier mobiles, qui marquera une étape importante dans la relance de Dailymotion.

### 1.3.6 Corporate

Le résultat opérationnel courant (ROC) de Corporate est une charge nette s'établissant à 23 millions d'euros, contre une charge nette de 25 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en amélioration de 2 millions d'euros, essentiellement du fait de rattrapages en 2016 sur les frais de personnel de l'année précédente.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Corporate est une charge nette s'établissant à 25 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2016. L'amélioration de 2 millions d'euros du résultat opérationnel courant (ROC) est compensée par des coûts de restructuration et l'impact en année pleine du plan d'actions de performance 2016.

## 2 Trésorerie et capitaux

### 2.1 Position nette de trésorerie et portefeuille de participations

#### Note préliminaire :

La « position nette de trésorerie », agrégat à caractère non strictement comptable, doit être considérée comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure à caractère strictement comptable, et Vivendi considère qu'elle est un indicateur pertinent de la situation de trésorerie et de capitaux du groupe. La Direction de Vivendi utilise cet indicateur dans un but informatif, de gestion et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements.

#### 2.1.1 Position nette de trésorerie

(en millions d'euros)	31 mars 2017	31 décembre 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	3 046	4 072
Dont OPCVM monétaires détenus par Vivendi SA	719	1 916
Dépôts à terme et comptes-courants rémunérés détenus par Vivendi SA	1 910	1 792
Actifs financiers de gestion de trésorerie	970	998
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>4 016</b>	<b>5 070</b>
Instruments financiers dérivés à l'actif	40	79
Emprunts et autres passifs financiers	(3 583)	(4 081)
Dont à long terme (a)	(2 968)	(2 977)
à court terme (a)	(615)	(1 104)
<b>Emprunts et autres éléments financiers</b>	<b>(3 543)</b>	<b>(4 002)</b>
<b>Position nette de trésorerie</b>	<b>473</b>	<b>1 068</b>

a. Tels que présentés au bilan consolidé.

Au 31 mars 2017, la position nette de trésorerie du groupe Vivendi s'élève à 473 millions d'euros, contre 1 068 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 mars 2017, la trésorerie disponible du groupe s'élève à 4 016 millions d'euros, contre 5 070 millions d'euros au 31 décembre 2016. Dans ce montant, au 31 mars 2017, 3 603 millions d'euros sont détenus par Vivendi SA, essentiellement répartis comme suit :

- 719 millions d'euros sont placés dans des OPCVM monétaires et classés en trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- 2 566 millions d'euros sont placés dans des dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN, dont 1 910 millions d'euros classés en « trésorerie et équivalents de trésorerie » et le solde (656 millions d'euros) en « actifs financiers » ;
- 314 millions d'euros sont placés dans des OPCVM obligataires et classés en « actifs financiers ».

Au 31 mars 2017, les emprunts et autres passifs financiers de Vivendi s'élèvent à 3 583 millions d'euros, contre 4 081 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 498 millions d'euros. Cette évolution est notamment liée au remboursement à son échéance en mars 2017 de l'emprunt obligataire de mars 2010 (750 millions d'euros), partiellement compensé par l'émission de titres négociables à court terme<sup>3</sup> à hauteur de 200 millions d'euros. Au 31 mars 2017, les emprunts et autres passifs financiers de Vivendi comprennent principalement les emprunts obligataires à hauteur de 2 800 millions d'euros et des titres négociables à court terme à hauteur de 300 millions d'euros.

Par ailleurs, Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards d'euros, non tirée au 31 mars 2017, à échéance octobre 2021. Compte tenu des titres négociables à court terme<sup>3</sup> émis et adossés à cette ligne de crédit bancaire à hauteur de 300 millions d'euros, cette ligne était disponible à hauteur de 1,7 milliard d'euros au 31 mars 2017. Au 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017, compte tenu des titres négociables à court terme<sup>3</sup> émis pour un montant de 500 millions d'euros, cette ligne était disponible à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

En outre, le 22 mars 2017, Vivendi a mis en place un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) de 3 milliards d'euros enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de visa N°17-104, lui donnant ainsi toute flexibilité pour émettre le cas échéant sur les marchés obligataires.

<sup>3</sup> Conformément au Code monétaire et financier, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, les « titres négociables à court terme » se substituent aux « billets de trésorerie ».

En tenant compte de l'encaissement le 18 avril 2017 de 346 millions d'euros au titre du règlement du litige afférent aux crédits d'impôts imputés par Vivendi sur l'exercice 2012 ainsi que du décaissement le 4 mai 2017 de 499 millions d'euros relatif au dividende payé au titre de l'exercice 2016, la position nette de trésorerie du groupe au 31 mars 2017 ainsi retraitée s'élèverait à environ 0,3 milliard d'euros.

## 2.1.2 Portefeuille de participations

Au 31 mars 2017, Vivendi détient un portefeuille de participations minoritaires, cotées ou non cotées, principalement dans Telecom Italia, Mediaset, Ubisoft, Telefonica, Groupe Fnac et Banijay Group. A cette date, ce portefeuille de participations représente une valeur de marché cumulée de l'ordre de 7,0 milliards d'euros (avant impôts), contre 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016 : se reporter aux notes 7 et 8 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017.

Au 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017, la valeur du portefeuille de participations minoritaires de Vivendi s'établit à environ 7,3 milliards d'euros (avant impôts).

## 2.2 Evolution de la position nette de trésorerie

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Position nette de trésorerie
<b>Position nette de trésorerie au 31 décembre 2016</b>	<b>4 072</b>	<b>(3 004)</b>	<b>1 068</b>
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(141)	-	(141)
Activités d'investissement	(172)	(16)	(188)
Activités de financement	(704)	450	(254)
Effet de change	(9)	(3)	(12)
<b>Position nette de trésorerie au 31 mars 2017</b>	<b>3 046</b>	<b>(2 573)</b>	<b>473</b>

a. Les « autres éléments financiers » comprennent les actifs financiers de gestion de trésorerie, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires et les instruments financiers dérivés (actifs et passifs).

Au 31 mars 2017, Vivendi dispose d'une position nette de trésorerie de 473 millions d'euros, contre 1 068 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution de 595 millions d'euros principalement liée aux décaissements suivants :

- -141 millions d'euros, correspondant aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (après impôts) ;
- -188 millions d'euros qui correspondent aux investissements réalisés au cours du premier trimestre 2017. Ils comprennent principalement le versement d'un dépôt de 70 millions d'euros dans le cadre d'une promesse d'achat d'un terrain sur l'île Seguin à Boulogne Billancourt, les investissements industriels pour 57 millions d'euros et les achats complémentaires d'actions Ubisoft à hauteur de 38 millions d'euros ;
- -254 millions d'euros, liés aux activités financières qui correspondent essentiellement au programme de rachats d'actions pour 203 millions d'euros.

## 2.3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

### Note préliminaire :

Les « flux nets de trésorerie opérationnels » (CFFO) et les « flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts » (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, doivent être considérés comme une information complémentaire, qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier, et Vivendi considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		
	2017	2016	% de variation
Chiffre d'affaires	2 663	2 491	+6,9%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(2 434)	(2 190)	-11,2%
	229	301	-24,0%
Dépenses de restructuration payées	(19)	(35)	+45,9%
Investissements de contenus, nets	(133)	(50)	x 2,6
<i>Dont investissements de contenus payés</i>	<i>(769)</i>	<i>(610)</i>	<i>-26,2%</i>
<i>recouvrements d'avances et consommation de droits</i>	<i>636</i>	<i>560</i>	<i>+13,8%</i>
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans les charges d'exploitation	(28)	(47)	+41,5%
Autres éléments opérationnels	3	1	x 2,5
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(164)	(23)	x 7,2
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>(112)</b>	<b>147</b>	<b>na</b>
Investissements industriels, nets (capex, net)	(57)	(57)	-0,9%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)</b>	<b>(169)</b>	<b>90</b>	<b>na</b>
Intérêts nets payés	(15)	(8)	-98,7%
Autres flux liés aux activités financières	(4)	(57)	+93,1%
Impôts nets (payés)/encaissés	(29)	(57)	+48,9%
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	<b>(217)</b>	<b>(32)</b>	<b>x 6,8</b>

na : non applicable.

### 2.3.1 Evolution des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)

Sur le premier trimestre 2017, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) représentent des décaissements nets de 169 millions d'euros (contre des encaissements nets de 90 millions d'euros sur le premier trimestre 2016), en retrait de 259 millions d'euros. Malgré la bonne performance d'Universal Music Group, portée par la progression nette de l'activité numérique, cette évolution reflète le recul de Groupe Canal+, du fait notamment des chaînes Canal+ en France, ainsi que l'augmentation des investissements de contenus (-159 millions d'euros), essentiellement chez Universal Music Group, et l'évolution défavorable de la variation du besoin en fonds de roulement (-141 millions d'euros), principalement chez Groupe Canal+. Par ailleurs, les dépenses de restructuration payées diminuent de 16 millions d'euros.

### 2.3.2 Evolution des flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)

Sur le premier trimestre 2017, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) représentent un décaissement net de 217 millions d'euros, contre un décaissement net de 32 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en retrait de 185 millions d'euros. Le recul du CFFO (-259 millions d'euros) est partiellement compensée par l'évolution favorable des impôts payés et des flux de trésorerie liés aux activités financières.

Les flux nets de trésorerie liés à l'impôt représentent un décaissement net de 29 millions d'euros, contre un décaissement net de 57 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, en diminution de 28 millions d'euros. Sur le premier trimestre 2017, ils comprennent notamment un encaissement de 10 millions d'euros chez Universal Music Group au Royaume-Uni, relatif au règlement d'un litige. Sur le premier trimestre 2016, ils comprenaient essentiellement la contribution de 3 % sur les dividendes versés en février 2016 (40 millions d'euros).

Sur le premier trimestre 2017, les activités financières génèrent un décaissement net de 19 millions d'euros, contre un décaissement net de 65 millions d'euros sur la même période en 2016, en amélioration de 46 millions d'euros. Elles comprennent les intérêts nets payés à hauteur de 15 millions d'euros, contre 8 millions d'euros sur le premier trimestre 2016. Par ailleurs, sur le premier trimestre 2016, elles comprenaient les flux décaissés sur les opérations de couverture du risque de change suite à la dépréciation de la livre sterling (GBP) contre l'euro (-57 millions d'euros).

### 2.3.3 Réconciliation du CFAIT aux Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars	
	2017	2016
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	<b>(217)</b>	<b>(32)</b>
<i>Ajustements</i>		
Investissements industriels, nets (capex, net)	57	57
Intérêts nets payés	15	8
Autres flux liés aux activités financières	4	57
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (a)</b>	<b>(141)</b>	<b>90</b>

a. Tels que présentés au tableau des flux de trésorerie consolidés.

## 2.4 Analyse des activités d'investissement et de financement

### 2.4.1 Activités d'investissement

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars 2017
<b>Investissements financiers</b>	
Dépôt versé dans le cadre d'une promesse d'achat d'un terrain à Boulogne Billancourt	(70)
Acquisition d'actions Ubisoft	(38)
Acquisition d'actifs financiers de gestion de trésorerie	(50)
Autres	(31)
<b>Total des investissements financiers</b>	<b>(189)</b>
<b>Désinvestissements financiers</b>	
Cession d'actifs financiers de gestion de trésorerie	65
Autres	9
<b>Total des désinvestissements financiers</b>	<b>74</b>
Investissements industriels, nets	(57)
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement (a)</b>	<b>(172)</b>

a. Tels que présentés au tableau des flux de trésorerie consolidés.

### 2.4.2 Activités de financement

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars 2017
<b>Opérations avec les actionnaires</b>	
Cession/(Acquisition) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	(203)
Autres	(2)
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>	<b>(205)</b>
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>	
Émission de titres négociables à court terme	200
Remboursement d'emprunts obligataires	(750)
Intérêts nets payés	(15)
Autres	66
<b>Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>(499)</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (a)</b>	<b>(704)</b>

a. Tels que présentés au tableau des flux de trésorerie consolidés.

## 3 Perspectives

Vivendi confirme les perspectives 2017 annoncées le 23 février 2017 : une augmentation de plus de 5 % du chiffre d'affaires et, grâce aux mesures prises en 2016, un résultat opérationnel ajusté (EBITA) en progression de l'ordre de 25 %.

## 4 Déclarations prospectives

### Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distributions et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires et de toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations, ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers et dans ses communiqués de presse, le cas échéant, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

### ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

## II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

### 1 Chiffre d'affaires, ROC et EBITA trimestriels par métier

(en millions d'euros)	2017			
	1er trimestre clos le			
	31 mars			
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Universal Music Group	1 284			
Groupe Canal+	1 278			
Gameloft	68			
Vivendi Village	26			
Nouvelles Initiatives	10			
Eliminations des opérations intersegment	(3)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 663</b>			
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>				
Universal Music Group	141			
Groupe Canal+	51			
Gameloft	4			
Vivendi Village	(4)			
Nouvelles Initiatives	(16)			
Corporate	(23)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>153</b>			
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Universal Music Group	134			
Groupe Canal+	57			
Gameloft	3			
Vivendi Village	(4)			
Nouvelles Initiatives	(16)			
Corporate	(25)			
<b>Total Vivendi</b>	<b>149</b>			

  

(en millions d'euros)	2016			
	1er trimestre clos le	2e trimestre clos le	3e trimestre clos le	4e trimestre clos le
	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Universal Music Group	1 119	1 196	1 308	1 644
Groupe Canal+	1 328	1 311	1 263	1 351
Gameloft	-	-	63	69
Vivendi Village	25	29	24	33
Nouvelles Initiatives	30	28	18	27
Eliminations des opérations intersegment	(11)	(11)	(8)	(17)
<b>Total Vivendi</b>	<b>2 491</b>	<b>2 553</b>	<b>2 668</b>	<b>3 107</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>				
Universal Music Group	102	115	174	296
Groupe Canal+	164	133	142	(136)
Gameloft	-	-	4	6
Vivendi Village	(4)	(4)	(1)	2
Nouvelles Initiatives	(9)	(8)	(8)	(19)
Corporate	(25)	(24)	(21)	(26)
<b>Total Vivendi</b>	<b>228</b>	<b>212</b>	<b>290</b>	<b>123</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Universal Music Group	79	98	176	291
Groupe Canal+	169	119	139	(187)
Gameloft	-	-	2	5
Vivendi Village	-	(4)	(5)	-
Nouvelles Initiatives	(10)	(14)	(11)	(21)
Corporate	(25)	(25)	(24)	(28)
<b>Total Vivendi</b>	<b>213</b>	<b>174</b>	<b>277</b>	<b>60</b>

***Page laissée blanche intentionnellement***

## III - Etats financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017

### Compte de résultat condensé

	Note	1er trimestres clos le 31 mars (non audité)		Exercice clos le 31 décembre 2016
		2017	2016	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	3	<b>2 663</b>	<b>2 491</b>	<b>10 819</b>
Coût des ventes		(1 692)	(1 510)	(6 829)
Charges administratives et commerciales		(843)	(802)	(3 395)
Charges de restructuration	3	(4)	(21)	(94)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	3	-	-	(23)
Reprises de provision au titre des litiges securities class action et Liberty Media aux États-Unis	14	27	240	240
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	7	34	(13)	169
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>185</b>	<b>385</b>	<b>887</b>
Coût du financement	4	(15)	(8)	(40)
Produits perçus des investissements financiers		2	1	47
Autres produits financiers		6	586	692
Autres charges financières		(12)	(23)	(254)
		<b>(19)</b>	<b>556</b>	<b>445</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>166</b>	<b>941</b>	<b>1 332</b>
Impôt sur les résultats	5	(58)	(65)	(77)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>108</b>	<b>876</b>	<b>1 255</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	(1)	20
<b>Résultat net</b>		<b>108</b>	<b>875</b>	<b>1 275</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>		<b>101</b>	<b>862</b>	<b>1 256</b>
Intérêts minoritaires		7	13	19
<b>Résultat net, part du groupe par action</b>	6	<b>0,08</b>	<b>0,66</b>	<b>0,99</b>
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,08	0,66	0,95

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

**Nota :** Vivendi a procédé à des changements de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : une description détaillée de ces changements de présentation et les réconciliations avec les éléments publiés antérieurement se trouvent respectivement en note 1 et note 16.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars (non audité)		Exercice clos le 31 décembre 2016
	2017	2016	2016
<b>Résultat net</b>	<b>108</b>	<b>875</b>	<b>1 275</b>
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	1	-	(80)
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies des sociétés mises en équivalence	10	(1)	(15)
<b>Éléments non recyclables en compte de résultat</b>	<b>11</b>	<b>(1)</b>	<b>(95)</b>
Ecart de conversion	(221)	(279)	43
Gains/(pertes) latents, nets	209	(547)	(217)
Quote-part provenant des sociétés mises en équivalence, nets	16	1	128
Autres impacts, nets	(38)	(20)	14
<b>Éléments recyclables ultérieurement en compte de résultat</b>	<b>(34)</b>	<b>(845)</b>	<b>(32)</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(23)</b>	<b>(846)</b>	<b>(127)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>85</b>	<b>29</b>	<b>1 148</b>
Dont			
<b>Résultat global, part du groupe</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>1 122</b>
Résultat global, intérêts minoritaires	8	18	26

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	31 mars 2017 (non audité)	31 décembre 2016
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition		10 839	10 987
Actifs de contenus non courants		2 175	2 169
Autres immobilisations incorporelles		304	310
Immobilisations corporelles		646	671
Titres mis en équivalence	7	4 476	4 416
Actifs financiers non courants	8	4 154	3 900
Impôts différés		684	752
<b>Actifs non courants</b>		<b>23 278</b>	<b>23 205</b>
Stocks		124	123
Impôts courants		561	536
Actifs de contenus courants		973	1 054
Créances d'exploitation et autres		2 160	2 273
Actifs financiers courants	8	1 087	1 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	3 046	4 072
<b>Actifs courants</b>		<b>7 951</b>	<b>9 160</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 229</b>	<b>32 365</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital		7 079	7 079
Primes d'émission		4 238	4 238
Actions d'autocontrôle		(670)	(473)
Réserves et autres		8 615	8 539
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</b>		<b>19 262</b>	<b>19 383</b>
Intérêts minoritaires		242	229
<b>Capitaux propres</b>	10	<b>19 504</b>	<b>19 612</b>
Provisions non courantes		1 714	1 785
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	11	2 968	2 977
Impôts différés		684	726
Autres passifs non courants		102	126
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 468</b>	<b>5 614</b>
Provisions courantes		412	356
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	11	615	1 104
Dettes d'exploitation et autres		5 186	5 614
Impôts courants		44	65
<b>Passifs courants</b>		<b>6 257</b>	<b>7 139</b>
<b>Total passif</b>		<b>11 725</b>	<b>12 753</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>31 229</b>	<b>32 365</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars (non audité)		Exercice clos le 31 décembre
	2017	2016	2016
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat opérationnel	185	385	887
Retraitements	-	(165)	104
Investissements de contenus, nets	(133)	(50)	(55)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>52</b>	<b>170</b>	<b>936</b>
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(164)	(23)	(7)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>(112)</b>	<b>147</b>	<b>929</b>
Impôts nets (payés)/encaissés	(29)	(57)	(271)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(141)</b>	<b>90</b>	<b>658</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(58)	(59)	(235)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(22)	(10)	(553)
Acquisitions de titres mis en équivalence	(2)	(528)	(772)
Augmentation des actifs financiers	(165)	(715)	(2 759)
<b>Investissements</b>	<b>(247)</b>	<b>(1 312)</b>	<b>(4 319)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	2	2
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	-	(17)	3
Cessions de titres mis en équivalence	-	-	1
Diminution des actifs financiers	74	1 890	1 967
<b>Désinvestissements</b>	<b>75</b>	<b>1 875</b>	<b>1 973</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	-	-	8
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	-	25
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(172)</b>	<b>563</b>	<b>(2 313)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	1	3	81
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	(203)	(1 129)	(1 623)
Distributions aux actionnaires de Vivendi SA	-	(1 318)	(2 588)
Autres opérations avec les actionnaires	(1)	-	(3)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(2)	(5)	(34)
<b>Opérations avec les actionnaires</b>	<b>(205)</b>	<b>(2 449)</b>	<b>(4 167)</b>
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	-	-	2 101
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	-	-	(16)
Remboursement d'emprunts à court terme	(762)	(22)	(557)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	282	47	260
Intérêts nets payés	(15)	(8)	(40)
Autres flux liés aux activités financières	(4)	(57)	(77)
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>(499)</b>	<b>(40)</b>	<b>1 671</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(704)</b>	<b>(2 489)</b>	<b>(2 496)</b>
Effet de change	(9)	(17)	(2)
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 026)</b>	<b>(1 853)</b>	<b>(4 153)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			
Ouverture	<b>4 072</b>	<b>8 225</b>	<b>8 225</b>
Clôture	<b>3 046</b>	<b>6 372</b>	<b>4 072</b>

**Nota :** Vivendi a procédé à des changements de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : une description détaillée de ces changements de présentation et les réconciliations avec les éléments publiés antérieurement se trouvent respectivement en note 1 et note 16.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableaux de variation des capitaux propres condensés

1er trimestre clos le 31 mars 2017  
(non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres			Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1 287 088</b>	<b>7 079</b>	<b>4 238</b>	<b>(473)</b>	<b>10 844</b>	<b>8 004</b>	<b>764</b>	<b>8 768</b>	<b>19 612</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 287 088</i>	<i>7 079</i>	<i>4 238</i>	<i>(473)</i>	<i>10 844</i>	<i>7 748</i>	<i>791</i>	<i>8 539</i>	<i>19 383</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>256</i>	<i>(27)</i>	<i>229</i>	<i>229</i>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	-	-	-	<b>(197)</b>	<b>(197)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(199)</b>
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle	-	-	-	(203)	(203)	-	-	-	(203)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	-	-	-	6	6	(2)	-	(2)	4
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	-	-	-	<b>(197)</b>	<b>(197)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(199)</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	(2)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	8	-	8	8
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>6</b>	-	<b>6</b>	<b>6</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	108	-	108	108
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(39)	16	(23)	(23)
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>69</b>	<b>16</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	-	-	-	<b>(197)</b>	<b>(197)</b>	<b>73</b>	<b>16</b>	<b>89</b>	<b>(108)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	<i>(197)</i>	<i>(197)</i>	<i>67</i>	<i>9</i>	<i>76</i>	<i>(121)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>13</i>	<i>13</i>
<b>SITUATION AU 31 MARS 2017</b>	<b>1 287 088</b>	<b>7 079</b>	<b>4 238</b>	<b>(670)</b>	<b>10 647</b>	<b>8 077</b>	<b>780</b>	<b>8 857</b>	<b>19 504</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 287 088</i>	<i>7 079</i>	<i>4 238</i>	<i>(670)</i>	<i>10 647</i>	<i>7 815</i>	<i>800</i>	<i>8 615</i>	<i>19 262</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>262</i>	<i>(20)</i>	<i>242</i>	<i>242</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

**1er trimestre clos le 31 mars 2016**  
**(non audité)**

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres			Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global	Sous-total	
	Nombre d'actions <i>(en milliers)</i>	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>8 014</b>	<b>905</b>	<b>8 919</b>	<b>21 086</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>7 764</b>	<b>923</b>	<b>8 687</b>	<b>20 854</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>250</b>	<b>(18)</b>	<b>232</b>	<b>232</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	96	-	(1)	(1 157)	(1 158)	2	-	2	(1 156)
<i>Cessions/acquisitions de titres d'autocontrôle</i>	-	-	-	(1 157)	(1 157)	-	-	-	(1 157)
<i>Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres</i>	96	-	(1)	-	(1)	2	-	2	1
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 157)</b>	<b>(1 158)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>(1 156)</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)	(6)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	875	-	875	875
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(20)	(826)	(846)	(846)
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>855</b>	<b>(826)</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 157)</b>	<b>(1 158)</b>	<b>851</b>	<b>(826)</b>	<b>25</b>	<b>(1 133)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	96	-	(1)	(1 157)	(1 158)	838	(825)	13	(1 145)
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	13	(1)	12	12
<b>SITUATION AU 31 MARS 2016</b>	<b>1 368 419</b>	<b>7 526</b>	<b>5 342</b>	<b>(1 859)</b>	<b>11 009</b>	<b>8 865</b>	<b>80</b>	<b>8 945</b>	<b>19 954</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<b>1 368 419</b>	<b>7 526</b>	<b>5 342</b>	<b>(1 859)</b>	<b>11 009</b>	<b>8 602</b>	<b>99</b>	<b>8 701</b>	<b>19 710</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<b>263</b>	<b>(19)</b>	<b>244</b>	<b>244</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres			Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Autres éléments du résultat global	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social							
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>1 368 323</b>	<b>7 526</b>	<b>5 343</b>	<b>(702)</b>	<b>12 167</b>	<b>8 014</b>	<b>905</b>	<b>8 919</b>	<b>21 086</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 368 323</i>	<i>7 526</i>	<i>5 343</i>	<i>(702)</i>	<i>12 167</i>	<i>7 764</i>	<i>923</i>	<i>8 687</i>	<i>20 854</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>250</i>	<i>(18)</i>	<i>232</i>	<i>232</i>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>(81 235)</b>	<b>(447)</b>	<b>(1 105)</b>	<b>229</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(1 269)</b>	-	<b>(1 269)</b>	<b>(2 592)</b>
Réduction de capital par annulation de titres d'autocontrôle (17 juin 2016)	(86 875)	(478)	(1 154)	1 632	-	-	-	-	-
Cessions/acquisitions) de titres d'autocontrôle	-	-	-	(1 409)	(1 409)	(4)	-	(4)	(1 413)
Distribution aux actionnaires (solde du dividende au titre de l'exercice 2015, versé le 28 avril 2016)	-	-	-	-	-	(1 270)	-	(1 270)	(1 270)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	5 640	31	49	6	86	5	-	5	91
<i>dont plans d'épargne groupe (28 juillet 2016)</i>	<i>4 870</i>	<i>27</i>	<i>44</i>	-	<i>71</i>	-	-	-	<i>71</i>
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>	-	-	-	-	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>(81 235)</b>	<b>(447)</b>	<b>(1 105)</b>	<b>229</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(1 271)</b>	-	<b>(1 271)</b>	<b>(2 594)</b>
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(35)	-	(35)	(35)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	7	-	7	7
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>(28)</b>	-	<b>(28)</b>	<b>(28)</b>
Résultat net	-	-	-	-	-	1 275	-	1 275	1 275
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	14	(141)	(127)	(127)
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>1 289</b>	<b>(141)</b>	<b>1 148</b>	<b>1 148</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>(81 235)</b>	<b>(447)</b>	<b>(1 105)</b>	<b>229</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(10)</b>	<b>(141)</b>	<b>(151)</b>	<b>(1 474)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>(81 235)</i>	<i>(447)</i>	<i>(1 105)</i>	<i>229</i>	<i>(1 323)</i>	<i>(16)</i>	<i>(132)</i>	<i>(148)</i>	<i>(1 471)</i>
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>6</i>	<i>(9)</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>1 287 088</b>	<b>7 079</b>	<b>4 238</b>	<b>(473)</b>	<b>10 844</b>	<b>8 004</b>	<b>764</b>	<b>8 768</b>	<b>19 612</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 287 088</i>	<i>7 079</i>	<i>4 238</i>	<i>(473)</i>	<i>10 844</i>	<i>7 748</i>	<i>791</i>	<i>8 539</i>	<i>19 383</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	<i>256</i>	<i>(27)</i>	<i>229</i>	<i>229</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

# Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 9 mai 2017, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2017. Après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 10 mai 2017, le Conseil de surveillance du 11 mai 2017 a examiné le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2017, tels qu'arrêtés par le Directoire du 9 mai 2017.

Les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2017 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 mars 2017 (« Document de référence 2016 », pages 210 et suivantes).

## Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 Comptes intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier trimestre de l'exercice 2017 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers, pages 220 et suivantes du Document de référence 2016) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus ;
- les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

Les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

### 1.2 Changements de présentation du compte de résultat consolidé

Afin d'harmoniser la présentation du compte de résultat consolidé avec le Groupe Bolloré, qui a décidé d'intégrer globalement Vivendi dans ses comptes consolidés à compter du 26 avril 2017, Vivendi a procédé aux changements suivants de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence est reclassée au sein du « résultat opérationnel », les entreprises sous influence notable ayant une nature opérationnelle dans le prolongement des activités du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le reclassement s'applique à un produit de 169 millions d'euros ;
- les impacts liés aux opérations d'investissements financiers, qui étaient auparavant inclus parmi les « autres charges et produits du résultat opérationnel », sont reclassés dans les « autres charges et produits financiers ». Ils comprennent les plus ou moins-values de cession ou les dépréciations des titres mis en équivalence et des autres investissements financiers. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le reclassement s'applique à un produit net de 476 millions d'euros.

Par ailleurs, les impacts liés aux opérations avec les actionnaires (sauf lorsqu'elles sont directement comptabilisées en capitaux propres), en particulier la reprise de provision de 240 millions d'euros constatée au 31 décembre 2016 au titre du litige Liberty Media aux Etats-Unis, sont maintenus dans le « résultat opérationnel ».

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ces changements de présentation à l'ensemble des périodes antérieurement publiées. Compte tenu de ces reclassements, le « résultat opérationnel » de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit à 887 millions d'euros (contre 1 194 millions d'euros tel que publié en 2016). Les tableaux de réconciliation avec les éléments publiés antérieurement se trouvent en note 16.

### 1.3 Changement d'estimation chez Universal Music Group

Les droits et catalogues musicaux comprennent les catalogues musicaux, les contrats d'artistes et les actifs d'édition musicale acquis lors de regroupements d'entreprises. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la durée d'amortissement des droits et catalogues musicaux a été portée de 15 à 20 ans, après prise en compte d'une valeur résiduelle. Ce changement d'estimation résulte du réexamen annuel de la valeur des immobilisations incorporelles effectué fin 2016 par Vivendi. Lors de ce réexamen, il a été constaté que la valeur des droits et catalogues musicaux s'était accrue et que leur durée d'utilité était plus longue que précédemment estimé, eu égard à l'évolution récente des perspectives du marché mondial de la musique, en particulier grâce au développement des services de streaming par abonnement. Au premier trimestre clos le 31 mars 2017, l'incidence de ce changement d'estimation prospectif sur les dotations aux amortissements de la période s'établit à 24 millions d'euros (net d'impôt différé).

### 1.4 Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur

Les principales nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRS IC, mais non encore entrées en vigueur sont décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (page 232 du Document de référence 2016).

## Note 2 Événements significatifs

### Telecom Italia

Le 15 décembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Telecom Italia a nommé quatre membres du Conseil d'administration proposés par Vivendi, dont trois représentants de Vivendi (sur les 16 membres composant le Conseil d'administration de Telecom Italia) et un membre indépendant (compris parmi les neuf administrateurs considérés comme indépendants par Telecom Italia). En outre, le 27 avril 2016, M. Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, a été nommé Vice-président du Conseil d'administration de Telecom Italia. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Telecom Italia du 15 décembre 2015, Vivendi détenait 2 772 millions d'actions ordinaires avec droit de vote, soit 20,5 % des actions ordinaires, représentant 14,2 % du capital total de Telecom Italia, et la participation de Vivendi représentait environ 36 % des droits de vote exprimés compte tenu du quorum de cette assemblée. Lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Telecom Italia du 25 mai 2016, Vivendi détenait 3 331 millions d'actions ordinaires avec droit de vote, soit 24,7 % des actions ordinaires, représentant 17,1 % du capital total de Telecom Italia, et la participation de Vivendi représentait environ 40 % des droits de vote exprimés compte tenu du quorum de cette assemblée.

Le 4 mai 2017, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Telecom Italia a nommé 10 membres du Conseil d'administration de Telecom Italia proposés par Vivendi, dont 5 membres non indépendants, en ce compris le Président du Conseil d'administration et l'*Administratore delegato* (Directeur général délégué) ainsi que 3 représentants de Vivendi (sur les 15 membres composant le Conseil d'administration nouvellement constitué) et 5 membres indépendants (compris parmi les 10 administrateurs indépendants au sens de la loi italienne et du Code de gouvernance des entreprises cotées). Lors de cette Assemblée générale, Vivendi détenait 3 640,1 millions d'actions ordinaires avec droit de vote, soit 23,9% des actions ordinaires, représentant 17,2 % du capital total de Telecom Italia, et la participation de Vivendi représentait environ 41 % des droits de vote exprimés compte tenu du quorum de cette assemblée. Vivendi n'a de ce fait pas l'assurance de disposer de la majorité des droits de vote à l'Assemblée générale des actionnaires de Telecom Italia et il n'existe aucun accord entre Vivendi et Telecom Italia qui permette à Vivendi de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de Telecom Italia ou de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration de Telecom Italia. En outre, Vivendi n'a pas le pouvoir de désigner unilatéralement le Président du Conseil d'administration ou le Directeur général délégué de Telecom Italia. Compte tenu de ce qui précède, Vivendi n'a pas le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, au sens de la norme IFRS 10.

Depuis le 15 décembre 2015 et à ce jour, eu égard au caractère minoritaire de sa participation, Vivendi estime disposer du pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, au sens de la norme IAS 28, et considère donc exercer une influence notable sur Telecom Italia. Depuis cette date, la participation de Vivendi dans Telecom Italia est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

## Note 3 Information sectorielle

### Principaux agrégats du compte de résultat

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2017	2016	décembre 2016
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Universal Music Group	1 284	1 119	5 267
Groupe Canal+	1 278	1 328	5 253
Gameloft	68	-	132
Vivendi Village	26	25	111
Nouvelles Initiatives	10	30	103
Eliminations des opérations intersegment	(3)	(11)	(47)
	<b>2 663</b>	<b>2 491</b>	<b>10 819</b>
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>			
Universal Music Group	141	102	687
Groupe Canal+	51	164	303
Gameloft	4	-	10
Vivendi Village	(4)	(4)	(7)
Nouvelles Initiatives	(16)	(9)	(44)
Corporate	(23)	(25)	(96)
	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>853</b>
<b>Charges de restructuration</b>			
Universal Music Group	(4)	(20)	(44)
Groupe Canal+	-	-	(41)
Gameloft	-	-	-
Vivendi Village	1	-	(2)
Nouvelles Initiatives	-	(1)	(6)
Corporate	(1)	-	(1)
	<b>(4)</b>	<b>(21)</b>	<b>(94)</b>
<b>Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions</b>			
Universal Music Group	(1)	-	(3)
Groupe Canal+	(1)	(1)	(3)
Gameloft	(1)	-	(3)
Vivendi Village	-	-	-
Nouvelles Initiatives	-	-	-
Corporate	(1)	(1)	(5)
	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	<b>(14)</b>
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>			
Universal Music Group	(2)	(3)	4
Groupe Canal+	7	6	(19)
Gameloft	-	-	-
Vivendi Village	(1)	4	-
Nouvelles Initiatives	-	-	(6)
Corporate	-	1	-
	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>(21)</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>			
Universal Music Group	134	79	644
Groupe Canal+	57	169	240
Gameloft	3	-	7
Vivendi Village	(4)	-	(9)
Nouvelles Initiatives	(16)	(10)	(56)
Corporate	(25)	(25)	(102)
	<b>149</b>	<b>213</b>	<b>724</b>

**Réconciliation du Résultat opérationnel (EBIT) au Résultat opérationnel ajusté (EBITA) et au Résultat opérationnel courant (ROC)**

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2017	2016	décembre 2016
<b>Résultat opérationnel (EBIT) (a)</b>	<b>185</b>	<b>385</b>	<b>887</b>
<i>Ajustements</i>			
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	25	55	223
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	-	23
Reprises de provision au titre des litiges securities class action et Liberty Media aux États-Unis (a)	(27)	(240)	(240)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence (a)	(34)	13	(169)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>149</b>	<b>213</b>	<b>724</b>
<i>Ajustements</i>			
Charges de restructuration (a)	4	21	94
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres dénoués par émission d'actions	4	2	14
Autres charges et produits opérationnels non courants	(4)	(8)	21
<b>Résultat opérationnel courant (ROC)</b>	<b>153</b>	<b>228</b>	<b>853</b>

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

**Bilan**

(en millions d'euros)	31 mars 2017	31 décembre 2016
<b>Actifs sectoriels (a)</b>		
Universal Music Group	8 957	9 310
Groupe Canal+	7 562	7 546
Gameloft	721	718
Vivendi Village	263	264
Nouvelles Initiatives	536	587
Corporate	8 898	8 579
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	<i>4 218</i>	<i>4 156</i>
<i>titres de participation cotés</i>	<i>3 256</i>	<i>3 011</i>
	<b>26 937</b>	<b>27 004</b>
<b>Passifs sectoriels (b)</b>		
Universal Music Group	3 349	3 701
Groupe Canal+	2 531	2 588
Gameloft	66	65
Vivendi Village	147	154
Nouvelles Initiatives	65	94
Corporate	1 256	1 279
	<b>7 414</b>	<b>7 881</b>

a. Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.

b. Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation et autres.

## Amortissements

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2017	2016	décembre 2016
<b>Amortissements d'immobilisations corporelles</b>			
Universal Music Group	15	14	58
Groupe Canal+	39	43	156
Gameloft	2	-	4
Vivendi Village	1	1	2
Nouvelles Initiatives	1	1	7
Corporate	-	-	-
	<b>58</b>	<b>59</b>	<b>227</b>
<b>Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises</b>			
Universal Music Group	-	-	-
Groupe Canal+	16	12	77
Gameloft	1	-	-
Vivendi Village	2	1	4
Nouvelles Initiatives	-	-	1
Corporate	-	-	-
	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>82</b>
<b>Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises</b>			
Universal Music Group	22	52	208
Groupe Canal+	3	2	10
Gameloft	-	-	-
Vivendi Village	-	1	2
Nouvelles Initiatives	-	-	3
Corporate	-	-	-
	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>223</b>

## Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
(Charge)/produit	2017	2016	décembre 2016
Charges d'intérêts sur les emprunts	(20)	(14)	(63)
Produits d'intérêts de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	5	6	23
<b>Coût du financement</b>	<b>(15)</b>	<b>(8)</b>	<b>(40)</b>
<i>Frais et primes sur émissions d'emprunts et lignes de crédit</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>
	<b>(16)</b>	<b>(10)</b>	<b>(43)</b>

## Note 5 Impôt

(en millions d'euros)	1er trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
(Charge)/produit d'impôt	2017	2016	décembre 2016
Incidence des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	(30)	(18) (a)	127
Autres composantes de l'impôt	(28)	(47)	(204)
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>(58)</b>	<b>(65)</b>	<b>(77)</b>

- a. Comprendait notamment l'impact négatif non-récurrent (-41 millions d'euros) afférent à la reprise de la provision au titre du litige Liberty Media (produit taxable de 240 millions d'euros, avant utilisation des déficits reportables de Vivendi SA à hauteur de 50 %).

## Note 6 Résultat par action

	1er trimestres clos le 31 mars				Exercice clos le 31 décembre 2016	
	2017		2016			
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat (en millions d'euros)</b>						
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	101	101	863	863	1 236	1 186 (a)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe	-	-	(1)	(1)	20	20
Résultat net, part du groupe	101	101	862	862	1 256	1 206
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 255,6	1 255,6	1 304,2	1 304,2	1 272,6	1 272,6
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	3,0	-	3,0	-	3,1
<b>Nombre d'actions moyen pondéré ajusté</b>	<b>1 255,6</b>	<b>1 258,6</b>	<b>1 304,2</b>	<b>1 307,2</b>	<b>1 272,6</b>	<b>1 275,7</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>						
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe par action	0,08	0,08	0,66	0,66	0,97	0,93
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession, part du groupe par action	-	-	-	-	0,02	0,02
Résultat net, part du groupe par action	0,08	0,08	0,66	0,66	0,99	0,95

- a. Comprend uniquement l'impact pour Vivendi des instruments dilutifs de Telecom Italia, calculé sur la base des informations financières des neuf premiers mois de l'exercice 2016 publiées par Telecom Italia.
- b. Net du nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle (31,6 millions de titres sur le premier trimestre 2017, comparé à 64,3 millions de titres sur la même période en 2016 et 51,4 millions de titres sur l'exercice 2016).

## Note 7 Titres de participation mis en équivalence

### 7.1 Principaux titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Valeur nette comptable des sociétés mises en équivalence	
	31 mars 2017	31 décembre 2016	31 mars 2017	31 décembre 2016	31 mars 2017	31 décembre 2016
Telecom Italia (a)	23,9%	23,9%	17,2%	17,2%	4 193	4 131
Banijay Group	26,2%	26,2%	26,2%	26,2%	130	129
Vevo	49,4%	49,4%	49,4%	49,4%	92	95
Autres	na	na	na	na	61	61
					<b>4 476</b>	<b>4 416</b>

na : non applicable.

- a. Au 31 mars 2017, Vivendi détient 3 640 millions d'actions ordinaires Telecom Italia avec droit de vote. Au cours de bourse au 31 mars 2017 (0,8430 euro par action), la valeur de marché de cette participation s'établit à 3 069 millions d'euros.

### 7.2 Telecom Italia

#### Quote-part de résultat

Vivendi s'appuie sur les informations financières publiques de Telecom Italia pour mettre en équivalence sa participation dans Telecom Italia. Compte tenu des dates respectives de publication des comptes de Vivendi et de Telecom Italia, Vivendi comptabilise de façon systématique sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia avec un trimestre de décalage. Ainsi, sur le premier trimestre 2017, le résultat de Vivendi prend en compte sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia au titre du quatrième trimestre 2016 pour 32 millions d'euros (contre une perte de 11 millions d'euros sur le premier trimestre 2016, correspondant à la période du 15 décembre au 31 décembre 2015), déterminée comme suit :

- 47 millions d'euros, correspondant à la quote-part de profit pour le quatrième trimestre 2016, calculée sur la base des informations financières de l'exercice clos le 31 décembre 2016 publiées par Telecom Italia le 23 mars 2017 ;
- -15 millions d'euros, exclus du résultat net ajusté, correspondant à l'amortissement des actifs incorporels liés à l'allocation du prix d'acquisition de Telecom Italia.

Par ailleurs, la quote-part de charges et produits en provenance de Telecom Italia comptabilisée directement en capitaux propres s'élève à 30 millions d'euros sur le premier trimestre 2017, dont 40 millions d'euros correspondant à des écarts de conversion.

## Valeur des titres Telecom Italia au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, la valeur des titres Telecom Italia mis en équivalence s'élève à 4 193 millions d'euros (pour un coût d'achat de 3 899 millions d'euros). A cette date, le cours de Bourse des actions ordinaires de Telecom Italia (0,8430 euro par action ordinaire) présente une baisse par rapport au coût moyen d'achat par Vivendi (1,0793 euro par action ordinaire, soit -22 %) et à la valeur des titres mis en équivalence (1,1518 euro par action ordinaire, soit -27 %). Vivendi considère cependant que cette baisse n'a pas de caractère durable eu égard (i) à l'évolution attendue des perspectives de valorisation de Telecom Italia, compte tenu notamment du changement de Direction générale courant 2016 ; (ii) à la volatilité du cours de Bourse de Telecom Italia suite à l'entrée de Vivendi à son capital ; et (iii) à l'évolution défavorable des valeurs télécoms en Europe. Pour mémoire, au 31 décembre 2016, Vivendi a mis en œuvre un test de perte de valeur de sa participation dans Telecom Italia, afin de déterminer si sa valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable. Avec l'aide d'un expert indépendant, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de sa participation dans Telecom Italia, déterminée au moyen des méthodes usuelles d'évaluation (flux de trésorerie actualisés ; comparables boursiers), était supérieure à sa valeur comptable. En conséquence, Vivendi réexaminera la valeur de sa participation de 17,2 % dans Telecom Italia lorsque le plan d'affaires de Telecom Italia sera mis à jour fin 2017.

## Informations financières à 100 %

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Telecom Italia sont les suivants :

(en millions d'euros)	Comptes annuels au 31 décembre 2016	Comptes neuf mois au 30 septembre 2016	Comptes annuels au 31 décembre 2015
<i>Date de publication par Telecom Italia :</i>	<i>23 mars 2017</i>	<i>4 novembre 2016</i>	<i>23 mars 2017 (révisé)</i>
Actifs non courants	58 784	57 588	56 462
Actifs courants	11 662	12 104	14 806
Total actif	<u>70 446</u>	<u>69 692</u>	<u>71 268</u>
Capitaux propres	23 553	21 637	21 249
Passifs non courants	34 554	35 476	34 241
Passifs courants	12 339	12 579	15 778
Total passif	<u>70 446</u>	<u>69 692</u>	<u>71 268</u>
<i>Dont dette financière nette (a)</i>	<i>25 955</i>	<i>27 411</i>	<i>28 475</i>
Chiffre d'affaires	19 025	13 939	19 719
EBITDA (a)	8 002	5 878	7 006
Résultat net, part du groupe	1 808	1 495	(70)
Résultat global, part du groupe	2 534	2 030	(807)

a. Mesures à caractère non strictement comptable, telles que publiées par Telecom Italia (*Alternative Performance Measures*).

## Note 8 Actifs financiers

(en millions d'euros)	31 mars 2017			31 décembre 2016		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>						
Dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN (a)	656	656	-	682	682	-
Niveau 1						
OPCVM obligataires (a)	314	314	-	316	316	-
Titres de participation cotés	3 261	-	3 261	3 019	-	3 019
Autres actifs financiers	5	5	-	5	5	-
Niveau 2						
Titres de participation non cotés	384	-	384	397	-	397
Instruments financiers dérivés	40	25	15	79	62	17
Niveau 3						
Autres actifs financiers	73	-	73	71	-	71
<b>Actifs financiers comptabilisés au coût amorti (b)</b>	<b>508</b>	<b>87</b>	<b>421</b>	<b>433</b>	<b>37</b>	<b>396</b>
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 241</b>	<b>1 087</b>	<b>4 154</b>	<b>5 002</b>	<b>1 102</b>	<b>3 900</b>

Les trois niveaux de classification de la juste valeur des actifs financiers sont définis dans la note 1.3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- a. Correspondent aux actifs financiers de gestion de trésorerie, inclus dans la trésorerie disponible : se reporter à la note 9.
- b. Au 31 mars 2017, ces actifs financiers comprennent principalement :
- 247 millions d'euros correspondant à deux obligations remboursables en actions ou en numéraire et à une obligation remboursable en numéraire souscrites en 2016 par Vivendi dans le cadre de son investissement dans Banijay Group. Ces trois obligations sont à échéance 2023 ;
  - un dépôt en numéraire de 55 millions de dollars (51 millions d'euros au 31 mars 2017) effectué dans le cadre de l'homologation partielle du verdict de la Securities Class Action (se reporter à la note 14) ;
  - un dépôt en numéraire de 70 millions d'euros effectué en mars 2017 dans le cadre d'une promesse d'achat d'un terrain sur l'île Seguin à Boulogne-Billancourt (se reporter à la note 13).

### Portefeuille de titres de participations cotés

	31 mars 2017							
	Nombre de titres détenus (en milliers)	Prix d'acquisition (a) (en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Cours de Bourse (€/action)	Valeur comptable	Variation de valeur sur la période (b) (en millions d'euros)	Plus/(moins) value latente cumulée (b)
Mediaset	340 246	1 259	29,94%	28,80%	3,88	1 320	(79)	62
Ubisoft	30 489	796	24,54% (c)	27,00% (c)	40,05	1 221	194	425
Telefonica	49 247	569	0,98%	0,98%	10,49	516	82	(53)
Groupe Fnac	2 945	159	11,17%	11,17%	67,62	199	10	40
Autres						5	(3)	(5)
<b>Total</b>						<b>3 261</b>	<b>204</b>	<b>469</b>

  

	31 décembre 2016							
	Nombre de titres détenus (en milliers)	Prix d'acquisition (a) (en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Cours de Bourse (€/action)	Valeur comptable	Variation de valeur sur l'exercice (b) (en millions d'euros)	Plus/(moins) value latente cumulée (b)
Mediaset	340 246	1 259	29,94%	28,80%	4,11	1 398	140	140
Ubisoft	29 251	758	23,39% (d)	25,72% (d)	33,80	989	165	231
Telefonica	49 247	569	0,98%	0,98%	8,82	434	(65)	(135)
Groupe Fnac	2 945	159	11,27%	11,27%	64,23	189	30	30
Autres						8	(2)	(2)
<b>Total</b>						<b>3 019</b>	<b>268</b>	<b>264</b>

- a. Ces montants incluent les frais et taxes d'acquisition.

- b. Conformément à la norme IAS 39, ces montants, avant impôt, sont enregistrés en autres charges et produits directement comptabilisés en capitaux propres.
- c. Sur la base d'un capital de 112 932 041 actions représentant 124 250 617 droits de vote (information au 31 mars 2017, publiée sur le site internet d'Ubisoft).
- d. Sur la base d'un capital de 113 719 410 actions représentant 125 050 097 droits de vote (information au 31 décembre 2016, publiée sur le site internet d'Ubisoft).

## Note 9 Trésorerie disponible

La trésorerie disponible de Vivendi correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux actifs financiers de gestion de trésorerie classés en actifs financiers courants. Selon la définition de Vivendi, les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie au regard des dispositions de la norme IAS 7 ainsi que, concernant les OPCVM monétaires, des spécifications de la position AMF n° 2011-13.

(en millions d'euros)	31 mars 2017	31 décembre 2016
Dépôts à terme, comptes courants rémunérés et BMTN	656	682
OPCVM obligataires	314	316
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>970</b>	<b>998</b>
Trésorerie	344	285
Dépôts à terme et comptes courants rémunérés	1 983	1 871
OPCVM monétaires	719	1 916
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 046</b>	<b>4 072</b>
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>4 016</b>	<b>5 070</b>

## Note 10 Capitaux propres

### Evolution du capital social de Vivendi SA

(en milliers)	31 mars 2017	31 décembre 2016
<b>Nombre d'actions composant le capital social (valeur nominale : 5,5 euros par action)</b>	<b>1 287 088</b>	<b>1 287 088</b>
Titres d'autocontrôle	(39 420)	(27 614)
<b>Nombre net d'actions</b>	<b>1 247 668</b>	<b>1 259 474</b>

### Rachats d'actions

Sur le premier trimestre 2017, Vivendi a poursuivi le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2016. Au 31 mars 2017, Vivendi détenait 39 420 milliers d'actions d'autocontrôle, représentant 3,06 % du capital (contre 2,15 % du capital au 31 décembre 2016). Sur le premier trimestre 2017, les rachats réalisés représentaient un montant de 203 millions d'euros.

Le 27 mars 2017, le Directoire a décidé de poursuivre le programme de rachat d'actions. Sa mise en œuvre a débuté à compter du 4 avril 2017 et expire le 30 juin 2017. L'engagement ferme non comptabilisé au bilan au titre de ce programme de rachat d'actions s'élève à un montant maximal de l'ordre de 400 millions d'euros. Entre le 31 mars et le 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2017, Vivendi n'a pas racheté d'actions.

Par ailleurs, le 25 avril 2017, l'Assemblée générale des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire de Vivendi en vue de racheter ses propres actions dans la limite légale de 10 % du capital social et au prix unitaire maximum de 20 euros.

### Distribution de dividendes aux actionnaires

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2017 et de l'affectation du résultat de l'exercice, le Directoire de Vivendi, dans sa réunion du 16 février 2017, a décidé de proposer aux actionnaires de mettre en paiement un dividende ordinaire de 0,40 euro par action représentant un montant total distribué de 499 millions d'euros. Cette proposition a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance du 23 février 2017 qui l'a approuvée et adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2017. Le dividende a été mis en paiement le 4 mai 2017 (après détachement du coupon le 2 mai 2017).

## Note 11 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 mars 2017			31 décembre 2016		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	2 800	2 800	-	3 550	2 800	750
Titres négociables à court terme émis	300	-	300	100	-	100
Découverts bancaires	123	-	123	77	-	77
Intérêts courus à payer	28	-	28	36	-	36
Autres	113	14	99	101	15	86
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>3 364</b>	<b>2 814</b>	<b>550</b>	<b>3 864</b>	<b>2 815</b>	<b>1 049</b>
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	(12)	(12)	-	(13)	(13)	-
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	84	47	37	85	56	29
Instruments financiers dérivés	147	119 (a)	28	145	119 (a)	26
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>3 583</b>	<b>2 968</b>	<b>615</b>	<b>4 081</b>	<b>2 977</b>	<b>1 104</b>

- a. Correspond à la juste valeur des options qui permettent à Banijay Group et Lov Banijay de rembourser leurs emprunts en actions (se reporter à la note 8).

### 11.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	31 mars 2017	31 décembre 2016
	nominal	effectif			
700 millions d'euros (décembre 2009) (a)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	700
1 milliard d'euros (mai 2016) (b)	0,750%	0,90%	mai-21	1 000	1 000
600 millions d'euros (novembre 2016) (b)	1,125%	1,18%	nov.-23	600	600
500 millions d'euros (mai 2016) (b)	1,875%	1,93%	mai-26	500	500
750 millions d'euros (mars 2010) (a)	4,000%	4,15%	mars-17	- (c)	750
<b>Valeur de remboursement des emprunts obligataires</b>				<b>2 800</b>	<b>3 550</b>

- a. Obligations cotées à la Bourse du Luxembourg.  
b. Obligations cotées à la Bourse Euronext Paris.  
c. Cet emprunt a été intégralement remboursé à son échéance en mars 2017.

### 11.2 Emprunts bancaires

Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards d'euros, à échéance octobre 2021, et non tirée au 31 mars 2017. Compte tenu des titres négociables à court terme<sup>4</sup> émis et adossés à cette ligne de crédit bancaire à hauteur de 300 millions d'euros, cette ligne était disponible à hauteur de 1,7 milliard d'euros au 31 mars 2017.

### 11.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2017, est la suivante :

Agence de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
	Dette senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	
Moody's	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	Baa2	Stable

<sup>4</sup> Conformément au Code monétaire et financier, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, les « titres négociables à court terme » se substituent aux « billets de trésorerie ».

## Note 12 Parties liées

Les principales parties liées de Vivendi sont les filiales contrôlées exclusivement ou conjointement et les sociétés sur lesquelles Vivendi exerce une influence notable (se reporter à la note 24 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – page 297 du Document de référence 2016) ainsi que les mandataires sociaux du groupe et les sociétés qui leur sont liées, en particulier le Groupe Havas et le Groupe Bolloré.

### Groupe Bolloré

Le 7 octobre 2016, le Groupe Bolloré, à la suite de la conclusion d'un emprunt d'actions jusqu'au 25 juin 2019, portant sur 34,7 millions d'actions (2,7 % du capital) et l'achat d'options d'achat permettant au Groupe Bolloré d'acquérir à tout moment 34,7 millions d'actions supplémentaires (2,7 % du capital) jusqu'au 25 juin 2019, a franchi en hausse les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de Vivendi (se reporter à la note 21.2 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – page 282 du Document de référence 2016).

Le 6 mars 2017, le Groupe Bolloré a franchi à la hausse, à la suite d'attribution de droits de vote double, le seuil de 25 % des droits de vote de Vivendi et détenait directement et indirectement, 265 832 839 actions Vivendi représentant 375 994 292 droits de vote soit 20,65 % du capital et 26,37 % des droits de vote. « À l'occasion du franchissement du seuil de 25 % à la hausse des droits de vote de Vivendi le 6 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du Code de commerce et de l'article 223-17 du Règlement général de l'AMF, M. Vincent Bolloré, tant pour lui-même que pour Compagnie de Cornouaille qu'il contrôle et avec qui il est légalement présumé agir de concert, déclare les objectifs qu'il envisage de poursuivre vis-à-vis de Vivendi pour les six mois à venir. Il précise à cet égard :

- que la Compagnie de Cornouaille a acquis 40 548 020 droits de vote double supplémentaires le 6 mars 2017 en application de l'article L. 225-123 alinéa 3 du Code de commerce et que la question du financement de l'opération à l'origine du franchissement de seuil est par conséquent sans objet ;
- que le déclarant n'a conclu aucun accord constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Vivendi ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions Vivendi en fonction notamment des opportunités de marché ;
- que, sans envisager d'acquérir le contrôle, l'évolution prévisible de ses droits de vote qui auront tous doublé d'ici au 20 avril 2017 (à l'exception des actions empruntées) pourrait placer le déclarant en position de déterminer les décisions en Assemblée générale ;
- que l'investissement dans la société Vivendi marque la confiance que porte le Groupe Bolloré dans la capacité de développement de Vivendi et sa volonté d'accompagner la stratégie de cette dernière ;
- que s'agissant des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du Règlement général de l'AMF, le déclarant envisage d'étudier avec Vivendi les synergies ou rapprochements possibles entre leurs activités respectives dans le domaine des médias et de la communication ;
- que le déclarant détient 34 700 000 options d'achats lui permettant d'acquérir 34 700 000 actions Vivendi, exerçables à tout moment jusqu'à l'échéance le 25 juin 2019, et qu'il envisage de les exercer en fonction notamment des conditions de marché ;
- que le déclarant est partie à un accord de cession temporaire, en qualité d'emprunteur, portant sur 34 700 000 actions auxquelles sont attachés autant de droits de vote de la société Vivendi ; que le déclarant n'est partie à aucun autre accord de cession temporaire ;
- que le déclarant envisage de solliciter d'autres mandats au sein du Conseil de surveillance de la société. » (Avis AMF n°217C0619 du 8 mars 2017).

Au 21 avril 2017, le Groupe Bolloré détient 20,65 % du capital et 29,84 % des droits de vote bruts de Vivendi (265 832 839 actions Vivendi, représentant 447 265 678 droits de vote bruts).

L'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi du 25 avril 2017 a notamment renouvelé M. Vincent Bolloré en qualité de membre du Conseil de surveillance. Elle a également ratifié la cooptation de M. Yannick Bolloré en tant que membre du Conseil de surveillance. A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil de surveillance s'est réuni et a renommé M. Vincent Bolloré à sa Présidence. Par ailleurs, la Commission européenne a autorisé l'opération notifiée d'un projet de concentration du Groupe Bolloré sur Vivendi. Compte tenu de ces éléments, Groupe Bolloré a décidé d'intégrer globalement Vivendi dans ses comptes consolidés à compter du 26 avril 2017.

### Autres mandataires sociaux

L'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi du 25 avril 2017 a également nommé Mmes Véronique Driot-Argentin et Sandrine Le Bihan, cette dernière représentant les actionnaires salariés, comme membres du Conseil de surveillance.

## Note 13 Engagements

### Engagements d'investissements

Le 14 mars 2017, la société Boulogne Studios, filiale à 100 % de Vivendi, a signé avec la société publique locale d'aménagement « Val de Seine Aménagement », aménageur de la Ville de Boulogne Billancourt, une promesse d'achat synallagmatique d'un terrain pour un projet de construction sur l'île Seguin. Cette promesse d'achat est soumise à des conditions suspensives, en particulier l'obtention du permis de construire. Ce projet porterait sur la réalisation d'un campus d'environ 150 000 m<sup>2</sup> qui pourrait regrouper, dans cinq à sept ans, un ensemble d'entreprises actives notamment dans les médias et contenus ainsi que le numérique, le sport et le développement durable. A cette date, en garantie de la bonne exécution de sa promesse d'achat, dont le montant total s'élève à environ 330 millions d'euros, Vivendi a versé un dépôt de 70 millions d'euros.

## Note 14 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2016 : note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (pages 289 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2017.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

### Securities class action aux États-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, M. Jean-Marie Messier et M. Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique *In re Vivendi Universal SA Securities Litigation*, qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du *Securities Act* de 1933 et du *Securities Exchange Act* de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit *class action*, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de *certification* des plaignants potentiels (*class certification*), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des *American Depository Receipts* (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Depuis la décision de certification, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la *class action*, pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (*discovery*). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la *class action*. Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, de la *class action*.

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du *Securities Exchange Act* de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements. Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de Bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 24 juin 2010, la Cour Suprême des États-Unis a rendu une décision de principe dans l'affaire *Morrison v. National Australia Bank*, dans laquelle elle a jugé que la loi américaine en matière de litiges boursiers ne s'applique qu'aux « transactions réalisées sur des actions cotées sur le marché américain » et aux « achats et ventes de titres intervenus aux États-Unis ».

Dans une décision du 17 février 2011, publiée le 22 février 2011, le juge, en application de la décision *Morrison*, a fait droit à la demande de Vivendi en rejetant les demandes de tous les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris et a limité le dossier aux seuls actionnaires français, américains, britanniques et néerlandais ayant acquis des ADRs sur la Bourse de New York. Le juge a refusé d'homologuer le verdict du jury, comme cela lui était demandé par les plaignants, estimant que cela était prématuré et que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires devait d'abord être mené. Le juge n'a pas non plus fait droit aux post trial motions de Vivendi contestant le verdict rendu par le jury. Le 8 mars 2011, les plaignants ont formé une demande d'appel, auprès de la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit, de la décision du juge du 17 février 2011. Cette Cour d'appel fédérale l'a rejetée, le 20 juillet 2011, et a écarté de la procédure les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris.

Dans une décision en date du 27 janvier 2012, publiée le 1<sup>er</sup> février 2012, en application de la décision *Morrison*, le juge a également rejeté les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris.

Le 5 juillet 2012, le juge a rejeté la demande des plaignants d'étendre la *class* à d'autres nationalités que celles retenues dans la décision de certification du 22 mars 2007.

Le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires a débuté le 10 décembre 2012 par l'envoi d'une notice aux actionnaires susceptibles de faire partie de la *class*. Ceux-ci ont pu jusqu'au 7 août 2013 déposer un formulaire (*Proof of Claims form*) destiné à apporter les éléments et les documents attestant de la validité de leur demande d'indemnisation. Ces demandes d'indemnisation ont été traitées et vérifiées par les parties ainsi que par l'administrateur indépendant en charge de leur collecte, Vivendi disposant de la faculté de contester le bien-fondé de celles-ci. Le 10 novembre 2014, à l'initiative de Vivendi, les parties ont déposé auprès du Tribunal une demande concertée d'homologation partielle du verdict rendu le 29 janvier 2010, couvrant une partie significative des demandes d'indemnisation. Certaines demandes d'indemnisation n'ont pas été incluses dans cette demande d'homologation partielle du verdict, Vivendi ayant continué à analyser une éventuelle contestation de leur validité. Le 23 décembre 2014, le juge a procédé à l'homologation partielle du verdict. Vivendi a déposé sa demande d'appel auprès de la Cour d'appel le 21 janvier 2015 et les plaignants ont formé un appel incident. Cet appel a été entendu le 3 mars 2016.

Le 11 août 2015, le juge a rendu une décision aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Southeastern Asset Management (SAM), Vivendi ayant prouvé que la décision d'investissement de ce fonds n'avait pas été fondée sur sa communication financière prétendument litigieuse (*lack of reliance*). Le 25 avril 2016, le juge a rendu une décision similaire, aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Capital Guardian.

Le 14 juillet 2016, le juge a procédé à l'homologation finale du verdict, incluant les demandes d'indemnisation dont la validité n'a pas été contestée et qui ne figuraient pas dans l'homologation partielle du verdict du 23 décembre 2014. Vivendi a fait appel de cette décision et les plaignants ont formé un appel incident, mettant en cause le jugement final mais aussi les décisions concernant les demandes d'indemnisation de SAM et Capital Guardian.

Le 27 septembre 2016, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a confirmé le jugement de première instance. La Cour d'appel a cependant rejeté les arguments des plaignants qui demandaient à élargir la catégorie des demandeurs et à étendre leurs demandes. Vivendi a déposé une requête devant la Cour d'appel lui demandant de réexaminer le dossier. Cette requête a été rejetée le 10 novembre 2016.

Le 6 avril 2017, Vivendi a conclu un accord transactionnel portant sur les dernières demandes de certains plaignants. Aux termes de l'accord, Vivendi paiera 26,4 millions de dollars, représentant environ un tiers du montant total de 78 millions de dollars couvrant l'entièreté du litige, en ce compris les jugements déjà rendus. En conséquence, Vivendi a réexaminé le montant de la provision au 31 mars 2017 et l'a fixé à 73 millions d'euros, constatant ainsi une reprise de provision de 27 millions d'euros. Le 9 mai 2017, le Tribunal a approuvé formellement les termes de cet accord, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

### Procès des anciens dirigeants de Vivendi à Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). L'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile.

Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11<sup>ème</sup> Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, à l'issue duquel le procureur de la République a demandé la relaxe de tous les prévenus. Le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré le 21 janvier 2011. Il a confirmé la qualité de partie civile de Vivendi. MM. Jean-Marie Messier, Guillaume Hannezo, Edgar Bronfman Jr et Eric Licoys ont été condamnés à des peines avec sursis et à des amendes. En outre, MM. Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo ont été condamnés solidairement à des dommages et intérêts au profit des actionnaires parties civiles recevables. Un appel a été interjeté par les anciens dirigeants de Vivendi ainsi que par certaines parties civiles. Le procès en appel s'est tenu du 28 octobre au 26 novembre 2013, devant la Cour d'appel de Paris. Le Ministère public a requis une peine de 20 mois d'emprisonnement avec sursis et 150 000 euros d'amende à l'encontre de M. Jean-Marie Messier pour abus de biens sociaux et diffusion d'informations fausses ou trompeuses ; une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 850 000 euros d'amende à l'encontre de M. Guillaume Hannezo pour délit d'initié et une peine de 10 mois

d'emprisonnement avec sursis et 5 millions d'euros d'amende à l'encontre de M. Edgar Bronfman Jr pour délit d'initié. Le 19 mai 2014, la Cour d'appel a rendu son arrêt. S'agissant des faits qualifiés par le Tribunal correctionnel de « diffusion d'informations fausses ou trompeuses », la Cour a considéré que l'infraction n'était pas caractérisée. La Cour a retenu le délit d'abus de biens sociaux pour Jean-Marie Messier et l'a condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 euros d'amende et le délit d'initié pour MM. Hannezo et Bronfman et les a condamnés respectivement à 850 000 euros d'amende (dont 425 000 euros avec sursis) et 5 millions d'euros d'amende (dont 2,5 millions d'euros avec sursis). Enfin, la Cour a infirmé les condamnations à des dommages et intérêts (« action civile ») prononcées par le Tribunal correctionnel au bénéfice des actionnaires et anciens actionnaires de Vivendi (10 euros par action). S'agissant de Vivendi, la Cour a confirmé la validité de sa constitution de partie civile, n'a retenu aucune responsabilité à son encontre et a déclaré nulle la demande d'indemnisation formulée par certains actionnaires ou anciens actionnaires. Un pourvoi en cassation a été formé par certains défenseurs et certaines parties civiles. Le 20 avril 2017, la Cour de cassation a rejeté ce pourvoi, mettant un terme définitif à ce litige.

### Mediaset contre Vivendi

Le 8 avril 2016, Vivendi a conclu un accord de partenariat stratégique avec Mediaset. Cet accord prévoyait l'échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium, filiale de Mediaset.

L'acquisition par Vivendi de Mediaset Premium reposait sur des hypothèses financières remises par Mediaset à Vivendi en mars 2016, qui avaient soulevé certaines interrogations chez Vivendi, signalées à Mediaset. L'accord signé le 8 avril a fait l'objet ensuite de due diligence réalisées par le cabinet Deloitte, comme prévu contractuellement. Il est ressorti de cet audit et des analyses de Vivendi que les chiffres fournis par Mediaset préalablement à la signature n'étaient pas réalistes et reposaient sur une base artificiellement augmentée.

Alors que Vivendi et Mediaset étaient en discussions depuis plusieurs semaines pour trouver une structure transactionnelle alternative à celle prévue dans l'accord du 8 avril, Mediaset y a mis fin le 26 juillet 2016 en rendant publique la proposition que Vivendi lui avait soumise. Celle-ci consistait en un échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 20 % du capital de Mediaset Premium et 3,5 % de Mediaset et, pour le solde, par l'émission par Mediaset d'obligations convertibles en actions Mediaset au profit de Vivendi.

Par la suite, Mediaset et sa filiale RTI d'une part, et Fininvest, l'actionnaire majoritaire de Mediaset, d'autre part, ont assigné Vivendi respectivement le 10 août et le 22 août 2016 devant le tribunal de Milan afin d'obtenir l'exécution forcée de l'accord du 8 avril 2016 et du pacte d'actionnaires y afférent. Il est en particulier reproché à Vivendi de ne pas avoir déposé le dossier de notification de l'opération à l'autorité de concurrence européenne et d'avoir ainsi bloqué la levée de la dernière condition suspensive à la réalisation de l'opération. Vivendi précise que bien qu'ayant terminé dans les temps le processus de pré-notification de l'opération auprès de la Commission européenne, celle-ci n'accepterait pas de se saisir formellement du dossier en l'absence d'un accord des parties sur leurs points de divergence. Mediaset, RTI et Fininvest réclament par ailleurs à Vivendi la réparation du préjudice prétendument subi par ces derniers, à savoir, le dommage dû au retard dans l'exécution de l'accord, pour Mediaset et RTI, et du pacte d'actionnaires dont la signature était envisagée, pour Fininvest (estimé par chacune des trois parties à 50 millions d'euros par mois de retard à compter du 25 juillet 2016). Fininvest réclame en outre à être indemnisé pour un prétendu préjudice lié à l'évolution du cours de bourse de Mediaset entre le 25 juillet et le 2 août 2016, auquel s'ajouterait un préjudice porté aux procédures décisionnelles de Fininvest et à son image (soit un préjudice total estimé à 570 millions d'euros). La première audience devant le tribunal de Milan s'est tenue le 21 mars 2017. Au cours de cette audience, le juge a invité les parties à se rapprocher en vue de tenter de trouver un règlement amiable à ce litige. A cet effet, les parties ont, le 6 avril 2017, déposé une demande commune devant le centre de médiation de la Chambre d'arbitrage national et international de Milan.

Par ailleurs, Vivendi a reçu une nouvelle assignation de Mediaset et RTI, datée du 5 octobre 2016, visant la mise sous séquestre de 3,5 % du capital de Vivendi, assortie d'une demande que la décision du juge soit prise *inaudita altera parte*, c'est-à-dire de manière non contradictoire. Le juge du tribunal de Milan a refusé cette dernière demande et a fixé l'audience au 23 novembre 2016, en présence des deux parties. Le 18 novembre 2016, Mediaset a retiré sa demande de mise sous séquestre, au vu des informations, pourtant publiques, données par Vivendi dans le cadre de ses écritures en défense.

Après l'entrée de Vivendi au capital de Mediaset au moyen d'achats d'actions effectués sur le marché boursier, le 13 décembre 2016, Fininvest a indiqué avoir déposé une plainte pour manipulation de marché contre Vivendi auprès du parquet de Milan et de la *Consob* (autorité administrative de régulation des marchés financiers en Italie). En outre, l'AGCom (autorité administrative de régulation du secteur des télécommunications en Italie) a ouvert, le 21 décembre 2016, une enquête sur la compatibilité entre la montée de Vivendi au capital de Mediaset et sa position d'actionnaire de Telecom Italia, au regard de la réglementation italienne sur les médias. Le 18 avril 2017, l'AGCom a rendu une décision aux termes de laquelle elle estime que Vivendi n'est pas en conformité avec cette réglementation. Vivendi entend faire appel de cette décision.

Vivendi conteste formellement l'ensemble des allégations du groupe Mediaset et de son actionnaire majoritaire ainsi que les demandes correspondantes qu'il considère infondées, et fera valoir ses droits en justice.

## Contrôles par les autorités fiscales

Les exercices clos au 31 décembre 2016 et antérieurs sont susceptibles de contrôle par les autorités fiscales des pays dans lesquels Vivendi exerce ou a exercé une activité. Différentes autorités fiscales ont proposé des rectifications du résultat fiscal d'années antérieures. Il n'est pas possible d'évaluer précisément, à ce stade des procédures de contrôle toujours en cours, l'incidence qui pourrait résulter d'une issue défavorable de ces contrôles. La Direction de Vivendi estime toutefois que ces contrôles ne devraient pas avoir d'impact significatif défavorable sur la situation financière ou la liquidité de la société.

S'agissant de la société Vivendi SA, il est précisé que, dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, la procédure de contrôle des exercices 2006, 2007 et 2008 est toujours ouverte et que les procédures de contrôle des exercices 2009 et 2010 sont de même encore ouvertes. Enfin, le contrôle du groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA pour les exercices 2011 et 2012 a débuté depuis juillet 2013. L'ensemble de ces procédures de contrôle se poursuit au 31 mars 2017. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés. En tout état de cause, il est rappelé que les effets du régime du bénéfice mondial consolidé en 2011 sont provisionnés au 31 mars 2017 (409 millions d'euros), de même que les effets liés à l'utilisation des crédits d'impôt en 2012 (259 millions d'euros).

L'incidence des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice mondial consolidé sur la valorisation des déficits et des crédits d'impôt reportables de Vivendi s'établit comme suit :

- Vivendi, considérant que son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé produisait ses effets jusqu'au terme de l'agrément accordé par le Ministère des Finances, en ce compris l'exercice clos le 31 décembre 2011, a déposé, le 30 novembre 2012, une demande de remboursement, pour un montant de 366 millions d'euros, au titre de l'économie de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette demande ayant été rejetée par les autorités fiscales, Vivendi a provisionné le risque afférent à hauteur de 366 millions d'euros, dans ses comptes au 31 décembre 2012. Le 6 octobre 2014, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 23 décembre 2014, Vivendi a reçu le remboursement de 366 millions d'euros, assorti d'intérêts moratoires de 43 millions d'euros reçus le 16 janvier 2015. Les autorités fiscales ont formé appel de cette décision le 2 décembre 2014. Le 5 juillet 2016, la cour administrative d'appel de Versailles a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 28 octobre 2016, le Conseil d'Etat a informé Vivendi du pourvoi en cassation du Ministre contre cette décision. A ce jour, l'examen de ce pourvoi est en cours. Dans ses comptes au 31 mars 2017, Vivendi a maintenu la provision du remboursement en principal de 366 millions d'euros, complétée du montant des intérêts moratoires de 43 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 409 millions d'euros.
- En outre, considérant que les crédits d'impôt du régime du bénéfice mondial consolidé sont reportables à l'expiration de l'agrément au 31 décembre 2011, Vivendi a demandé le remboursement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros courant 2013 lors du dépôt de la déclaration fiscale au titre de cet exercice. Le 8 mai 2013, Vivendi a reçu le remboursement de 201 millions d'euros correspondant aux acomptes versés en 2012. Cette position a été contestée par les autorités fiscales dans le cadre d'une procédure de contrôle et, dans ses comptes au 31 décembre 2012, Vivendi a provisionné le risque afférent au montant en principal à hauteur de 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros au 31 décembre 2013. Dans ses comptes au 31 décembre 2014, Vivendi a maintenu la provision de la demande de remboursement en principal de 221 millions d'euros et l'a complétée du montant des intérêts de retard de 11 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 232 millions d'euros au 31 décembre 2014, ramené à 228 millions d'euros au 31 décembre 2015 après imputation de crédits d'impôt de droit commun. Dans le cadre de cette procédure, Vivendi a effectué un versement de 321 millions d'euros le 31 mars 2015, correspondant à hauteur de 221 millions d'euros au paiement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, assorti des intérêts de retard pour 11 millions d'euros et complété de pénalités d'un montant de 89 millions d'euros. La procédure de contrôle étant close, Vivendi a pu déposer une réclamation contentieuse le 29 juin 2015, Vivendi demandant dans ce cadre le remboursement de l'impôt en principal et en intérêts, ainsi que les pénalités, qui ne sont pas provisionnées suivant l'avis des conseils de la société. Vivendi a porté ce litige devant le tribunal administratif de Montreuil par requête en date du 15 janvier 2016. Le 16 mars 2017, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 18 avril 2017, Vivendi a reçu un remboursement de 315 millions d'euros correspondant, après imputation en 2015 de crédits d'impôt de droit commun, au principal de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (218 millions d'euros) et aux intérêts de retard (10 millions d'euros), complétés de pénalités (87 millions d'euros), le tout assorti d'intérêts moratoires (31 millions d'euros), soit un montant total de 346 millions d'euros. Cette décision étant susceptible d'appel, dans ses comptes au 31 mars 2017, Vivendi a maintenu la provision du remboursement en principal (218 millions d'euros) et des intérêts de retard (10 millions d'euros), complétée du montant des intérêts moratoires (31 millions d'euros), soit un montant total provisionné de 259 millions d'euros.

## Note 15 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus entre la date de clôture et le 9 mai 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2017, sont les suivants :

- Le 4 avril 2017, Universal Music Group a annoncé avoir signé un accord de licence à long terme avec la plateforme de streaming Spotify.
- Le 6 avril 2017, Vivendi a annoncé avoir conclu un accord transactionnel portant sur les dernières demandes de certains plaignants dans la procédure américaine en nom collectif de 2002 « *Securities class action* » (se reporter à la note 14).
- Le 18 avril 2017, Vivendi a pris note de la décision rendue par l'autorité administrative de régulation du secteur des télécommunications en Italie « *AGCom* » (se reporter à la note 14).
- Le 21 avril 2017, Groupe Bolloré détenait directement et indirectement 20,65% du capital et 29,84 % droits de vote bruts de Vivendi (se reporter à la note 12).
- Le 25 avril 2017, l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises au vote, notamment :
  - le renouvellement, la ratification de la cooptation et la nomination des membres du Conseil de surveillance (se reporter à la note 12) ;
  - la distribution d'un dividende ordinaire de 0,40 euro par action au titre de l'exercice 2016 (se reporter à la note 10) ;
  - la nomination de la société Deloitte et Associés en qualité de Commissaire aux comptes en remplacement de la société KPMG S.A. dont le mandat est arrivé à échéance.
- Le 4 mai 2017, les actionnaires de Telecom Italia ont tenu leur Assemblée générale (se reporter à la note 2).
- Le 9 mai 2017, le Tribunal du District sud de New York a approuvé formellement les termes de l'accord conclu le 6 avril 2017, mettant ainsi un terme définitif au litige « *Securities class action* » (se reporter à la note 14).

## Note 16 Retraitement de l'information comparative

Vivendi a procédé à des changements de présentation de son compte de résultat consolidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : une description détaillée de ces changements de présentation se trouve en note 1. Conformément aux dispositions de la norme IAS 1, Vivendi a appliqué ce changement de présentation à l'ensemble des périodes antérieurement publiées. Les tableaux de réconciliation avec les éléments publiés antérieurement sont présentés ci-dessous :

	<b>1er trimestre clos le 31 mars 2016</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 491</b>			<b>2 491</b>
Coût des ventes	(1 510)			(1 510)
Charges administratives et commerciales	(802)			(802)
Charges de restructuration	(21)			(21)
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux États-Unis	240			240
Autres produits	580		(580)	-
Autres charges	(10)		10	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	(13)		(13)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>968</b>	<b>(13)</b>	<b>(570)</b>	<b>385</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(13)	13		-
Coût du financement	(8)			(8)
Produits perçus des investissements financiers	1			1
Autres produits financiers	6		580	586
Autres charges financières	(13)		(10)	(23)
	<b>(14)</b>	-	<b>570</b>	<b>556</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>941</b>			<b>941</b>
Impôt sur les résultats	(65)			(65)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>876</b>			<b>876</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(1)			(1)
<b>Résultat net</b>	<b>875</b>	-	-	<b>875</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>862</b>			<b>862</b>
Intérêts minoritaires	13			13

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 819</b>			<b>10 819</b>
Coût des ventes	(6 829)			(6 829)
Charges administratives et commerciales	(3 395)			(3 395)
Charges de restructuration	(94)			(94)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(23)			(23)
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux États-Unis	240			240
Autres produits	661		(661)	-
Autres charges	(185)		185	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	169		169
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 194</b>	<b>169</b>	<b>(476)</b>	<b>887</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	169	(169)		-
Coût du financement	(40)			(40)
Produits perçus des investissements financiers	47			47
Autres produits financiers	31		661	692
Autres charges financières	(69)		(185)	(254)
	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>476</b>	<b>445</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 332</b>			<b>1 332</b>
Impôt sur les résultats	(77)			(77)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 255</b>			<b>1 255</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	20			20
<b>Résultat net</b>	<b>1 275</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 275</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 256</b>			<b>1 256</b>
Intérêts minoritaires	19			19

	<b>4ème trimestre clos le 31 décembre 2016</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 107</b>			<b>3 107</b>
Coût des ventes	(2 112)			(2 112)
Charges administratives et commerciales	(958)			(958)
Charges de restructuration	(32)			(32)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(23)			(23)
Autres produits	4		(4)	-
Autres charges	(70)		70	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	81		81
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(84)</b>	<b>81</b>	<b>66</b>	<b>63</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	81	(81)		-
Coût du financement	(13)			(13)
Produits perçus des investissements financiers	19			19
Autres produits financiers	8		4	12
Autres charges financières	(29)		(70)	(99)
	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>(66)</b>	<b>(81)</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>(18)</b>			<b>(18)</b>
Impôt sur les résultats	73			73
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>55</b>			<b>55</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	22			22
<b>Résultat net</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>81</b>			<b>81</b>
Intérêts minoritaires	(4)			(4)

<b>Neuf premiers mois clos le 30 septembre 2016</b>				
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 712</b>			<b>7 712</b>
Coût des ventes	(4 717)			(4 717)
Charges administratives et commerciales	(2 437)			(2 437)
Charges de restructuration	(62)			(62)
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux États-Unis	240			240
Autres produits	657		(657)	-
Autres charges	(115)		115	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	88		88
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 278</b>	<b>88</b>	<b>(542)</b>	<b>824</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	88	(88)		-
Coût du financement	(27)			(27)
Produits perçus des investissements financiers	28			28
Autres produits financiers	23		657	680
Autres charges financières	(40)		(115)	(155)
	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>542</b>	<b>526</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 350</b>			<b>1 350</b>
Impôt sur les résultats	(150)			(150)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 200</b>			<b>1 200</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(2)			(2)
<b>Résultat net</b>	<b>1 198</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 198</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 175</b>			<b>1 175</b>
Intérêts minoritaires	23			23

<b>3ème trimestre clos le 30 septembre 2016</b>				
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 668</b>			<b>2 668</b>
Coût des ventes	(1 629)			(1 629)
Charges administratives et commerciales	(806)			(806)
Charges de restructuration	(14)			(14)
Autres produits	-		-	-
Autres charges	(3)		3	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	76		76
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>216</b>	<b>76</b>	<b>3</b>	<b>295</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	76	(76)		-
Coût du financement	(10)			(10)
Produits perçus des investissements financiers	6			6
Autres produits financiers	6		-	6
Autres charges financières	(13)		(3)	(16)
	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(14)</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>281</b>			<b>281</b>
Impôt sur les résultats	(15)			(15)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>266</b>			<b>266</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-			-
<b>Résultat net</b>	<b>266</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>266</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>264</b>			<b>264</b>
Intérêts minoritaires	2			2

	<b>Semestre clos le 30 juin 2016</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 044</b>			<b>5 044</b>
Coût des ventes	(3 088)			(3 088)
Charges administratives et commerciales	(1 631)			(1 631)
Charges de restructuration	(48)			(48)
Reprise de provision au titre du litige Liberty Media aux États-Unis	240			240
Autres produits	657		(657)	-
Autres charges	(112)		112	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	12		12
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 062</b>	<b>12</b>	<b>(545)</b>	<b>529</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	12	(12)		-
Coût du financement	(17)			(17)
Produits perçus des investissements financiers	22			22
Autres produits financiers	17		657	674
Autres charges financières	(27)		(112)	(139)
	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>545</b>	<b>540</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 069</b>			<b>1 069</b>
Impôt sur les résultats	(135)			(135)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>934</b>			<b>934</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(2)			(2)
<b>Résultat net</b>	<b>932</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>932</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>911</b>			<b>911</b>
Intérêts minoritaires	21			21

	<b>2ème trimestre clos le 30 juin 2016</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 553</b>			<b>2 553</b>
Coût des ventes	(1 578)			(1 578)
Charges administratives et commerciales	(829)			(829)
Charges de restructuration	(27)			(27)
Autres produits	77		(77)	-
Autres charges	(102)		102	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	25		25
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>94</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>144</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	25	(25)		-
Coût du financement	(9)			(9)
Produits perçus des investissements financiers	21			21
Autres produits financiers	11		77	88
Autres charges financières	(14)		(102)	(116)
	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>(16)</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>128</b>			<b>128</b>
Impôt sur les résultats	(70)			(70)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>58</b>			<b>58</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(1)			(1)
<b>Résultat net</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>49</b>			<b>49</b>
Intérêts minoritaires	8			8

Pour mémoire, Vivendi a déconsolidé GVT, SFR, le groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard respectivement à compter du 28 mai 2015, du 27 novembre 2014, du 14 mai 2014 et du 11 octobre 2013, dates de leur cession effective par Vivendi. En application de la norme IFRS 5, ces métiers sont présentés comme des activités cédées ou en cours de cession dans les comptes de résultat « publiés » ci-dessous.

	Exercice clos le 31 décembre 2015			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 762</b>			<b>10 762</b>
Coût des ventes	(6 555)			(6 555)
Charges administratives et commerciales	(3 571)			(3 571)
Charges de restructuration	(102)			(102)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3)			(3)
Autres produits	745		(745)	-
Autres charges	(45)		45	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	(10)		(10)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 231</b>	<b>(10)</b>	<b>(700)</b>	<b>521</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(10)	10		-
Coût du financement	(30)			(30)
Produits perçus des investissements financiers	52			52
Autres produits financiers	16		745	761
Autres charges financières	(73)		(45)	(118)
	<b>(35)</b>	<b>-</b>	<b>700</b>	<b>665</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 186</b>			<b>1 186</b>
Impôt sur les résultats	(441)			(441)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>745</b>			<b>745</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	1 233			1 233
<b>Résultat net</b>	<b>1 978</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 978</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 932</b>			<b>1 932</b>
Intérêts minoritaires	46			46

	Exercice clos le 31 décembre 2014			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 089</b>			<b>10 089</b>
Coût des ventes	(6 121)			(6 121)
Charges administratives et commerciales	(3 209)			(3 209)
Charges de restructuration	(104)			(104)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(92)			(92)
Autres produits	203		(203)	-
Autres charges	(30)		30	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	(18)		(18)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>736</b>	<b>(18)</b>	<b>(173)</b>	<b>545</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(18)	18		-
Coût du financement	(96)			(96)
Produits perçus des investissements financiers	3			3
Autres produits financiers	19		203	222
Autres charges financières	(751)		(30)	(781)
	<b>(825)</b>	<b>-</b>	<b>173</b>	<b>(652)</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>(107)</b>			<b>(107)</b>
Impôt sur les résultats	(130)			(130)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(237)</b>			<b>(237)</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	5 262			5 262
<b>Résultat net</b>	<b>5 025</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 025</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>4 744</b>			<b>4 744</b>
Intérêts minoritaires	281			281

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>			
	Publié	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres produits et charges	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 252</b>			<b>10 252</b>
Coût des ventes	(6 097)			(6 097)
Charges administratives et commerciales	(3 434)			(3 434)
Charges de restructuration	(116)			(116)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(6)			(6)
Autres produits	88		(88)	-
Autres charges	(50)		50	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	na	(21)		(21)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>637</b>	<b>(21)</b>	<b>(38)</b>	<b>578</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(21)	21		-
Coût du financement	(266)			(266)
Produits perçus des investissements financiers	66			66
Autres produits financiers	13		88	101
Autres charges financières	(300)		(50)	(350)
	<b>(487)</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>(449)</b>
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>129</b>			<b>129</b>
Impôt sur les résultats	17			17
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>146</b>			<b>146</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	2 633			2 633
<b>Résultat net</b>	<b>2 779</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 779</b>
Dont				
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 967</b>			<b>1 967</b>
Intérêts minoritaires	812			812

na : non applicable.